



**ÉDITORIAL****Richard Lagrange****05 ENTRETIENS****06 Le mécénat Ricard, du prix à la fondation d'entreprise**

Colette Barbier, directrice de la Fondation Ricard

**12 La Direction régionale des affaires culturelles, acteur territorial de la politique de soutien**

Laetitia Bouvier, conseillère pour les arts plastiques à la DRAC Bretagne

**18 Entretien croisé autour du soutien pour le développement d'une recherche artistique du Centre national des arts plastiques**

Stéphane Calais, artiste bénéficiaire d'une aide et Iris Levasseur, membre d'une commission d'attribution

**24 Les aides de la Ville de Paris**

Brigitte Pilat, département Art dans la Ville de Paris

**28 L'engagement de la banque HSBC pour la photographie**

Christine Raoult, déléguée générale du prix HSBC pour la photographie

**33 L'accompagnement des artistes par l'association Mécènes du Sud**

Bénédicte Chevallier, déléguée générale de l'association

**37 GLOSSAIRE****43 RÉPERTOIRE****Liste des aides****45** Prix et concours**59** Bourses**65** Expositions et festivals**71 Index des structures référencées****72 Index par discipline des aides référencées****75** Sites ressources**76** Bibliographie et remerciements

**Dans le cadre de ses missions de soutien à la création et d'information, le Centre national des arts plastiques (CNAP) publie *140 aides privées et publiques en faveur des artistes*. Ce guide est consacré aux différents soutiens apportés aux artistes par les acteurs privés et les structures publiques en France. Il fait suite à *196 résidences en France*, paru en mars 2010, et constitue ainsi le second ouvrage de la collection des « Guides de l'art contemporain ».**

**Plus de trente ans après la mise en place d'une politique de soutien des artistes par l'État et en réponse aux difficultés rencontrées par les artistes dans la compréhension des différents dispositifs existant en leur faveur, *140 aides privées et publiques* dresse un état des lieux des aides qui leur sont proposées.**

**Les moyens mis en œuvre par l'État ou par les collectivités territoriales, renforcés par la multiplication des aides privées depuis les années 1990, offrent aux créateurs une grande diversité de dispositifs d'aides à la création adaptées à leurs besoins.**

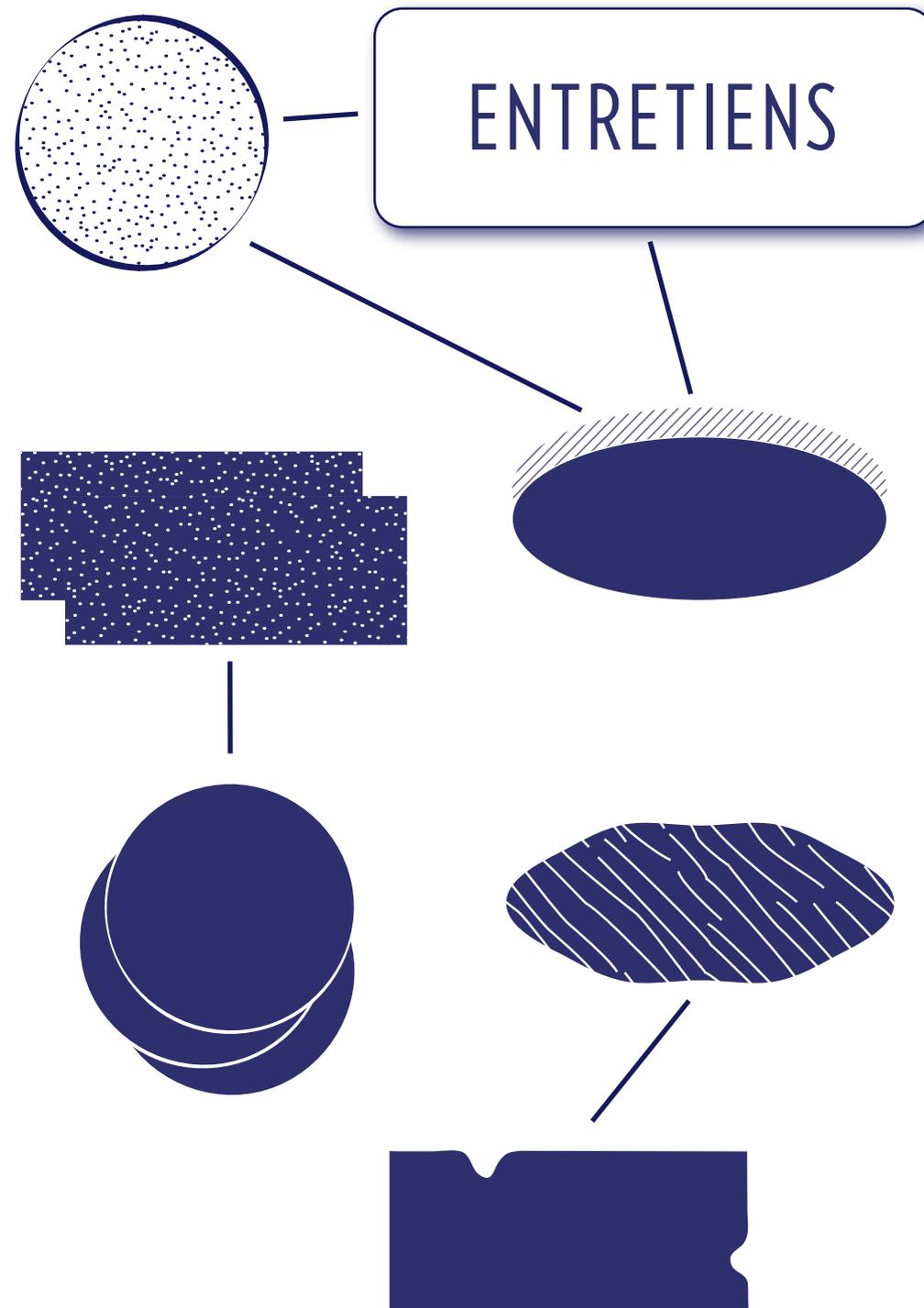
**Si les aides publiques interviennent le plus souvent en amont du travail de l'artiste, par des bourses d'aide à la recherche et à la création notamment, les initiatives privées se traduisent majoritairement par des prix récompensant le travail accompli. Cette multiplicité de dispositifs accompagne ainsi le dynamisme de l'ensemble de la scène artistique française, constituant souvent un tremplin dans la carrière de l'artiste.**

Le CNAP met à disposition des artistes et de l'ensemble des professionnels du monde de l'art un outil facile d'accès et d'usage. Il regroupe, sans distinction, les aides privées et les aides publiques.

Cette publication s'appuie sur les données régulièrement actualisées des ressources en ligne du site internet du CNAP, [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr). Il est développé en collaboration avec les services du ministère de la Culture et de la Communication.

Afin de dresser un état des lieux de l'offre proposée aux artistes en France, ce guide comprend également plusieurs textes permettant de se repérer face aux différentes aides à leur disposition. Un glossaire précise la définition de chacune d'entre elles et leurs conséquences fiscales. Plusieurs entretiens réalisés auprès des représentants de structures privées et publiques apportent un éclairage sur les singularités des différentes formes de soutien. Un entretien croisé entre un artiste ayant bénéficié d'une aide du CNAP et un artiste membre de la commission d'attribution présente une expérience à laquelle pourront être confrontés les principaux destinataires de ce guide : les artistes.

**Richard Lagrange**, Directeur du Centre national des arts plastiques.



# LE MÉCÉNAT RICARD, DU PRIX À LA FONDATION D'ENTREPRISE

**Créée en 2006, la Fondation d'entreprise Ricard apporte son soutien à une nouvelle génération d'artistes plasticiens au travers de nombreuses actions. Son engagement auprès des jeunes talents a été récompensé en 2009 par la médaille de Grand Mécène du ministère de la Culture et de la Communication. Sous l'impulsion de sa directrice, Colette Barbier, la Fondation s'est hissée au rang de lieu incontournable pour l'émergence de cette jeune scène artistique française et le Prix Ricard, initié en 1999, est aujourd'hui une référence. Entretien avec Colette Barbier, directrice de la Fondation Ricard.**



## Comment est née l'idée de créer une fondation pour la société Ricard ?

**Colette Barbier :** Il faut rattacher l'histoire du mécénat de Ricard à l'histoire de son fondateur, Paul Ricard. L'espace culturel Paul Ricard puis la Fondation d'entreprise s'inscrivent dans la continuité de ce qu'il avait initié dès la création de son entreprise en 1932. Dès l'origine, nous avons considéré qu'il était essentiel de faire appel à des professionnels de l'art, comme les *curators*, pour nous accompagner dans nos actions. En cela, nous étions précurseurs car, à cette époque, ceux-ci n'étaient appelés que pour de grandes expositions. Nous avons également vite compris qu'il était important de collaborer avec les institutions publiques. Il s'agissait d'unir

nos forces, et cette collaboration s'est mise en place très naturellement.

Grâce à la loi Aillagon, nous avons pu créer une fondation d'entreprise. Il ne s'agissait, à nos yeux, que d'une occasion pour nous structurer et nous professionnaliser. Nous avons conservé la même colonne vertébrale et nous sommes restés dans la continuité de ce qu'avait initié Paul Ricard. L'avantage de la fondation est que le budget est établi pour une certaine durée. Ceci nous offre un peu plus de souplesse. De plus, ce statut permet une meilleure lisibilité de notre action. La Fondation Ricard fait partie de l'entreprise au même titre que les autres départements. Nous sommes totalement impliqués dans l'entreprise, tout en étant complètement indépendants. Notre budget est clairement identifié et notre programmation uniquement liée aux besoins de notre domaine. Autrement dit, la société Ricard n'intervient pas dans nos choix artistiques.

En revanche, nous sommes très soucieux de servir l'entreprise qui nous finance entièrement. Nous sommes heureux de la faire bénéficier de l'image et des réseaux créés autour de nous.

## Votre politique vise presque uniquement la jeune scène artistique française. Cette orientation a-t-elle été évidente ?

**CB :** Se tourner vers l'art contemporain n'était pas et n'est toujours pas une question de mode. L'intérêt pour l'art contemporain est dans l'ADN de l'entreprise Ricard. On ne peut pas déconnecter le mécénat culturel Ricard du parcours de son fondateur qui sortait de l'École des beaux-arts et qui toute sa vie a œuvré en faveur du soutien à l'art contemporain.

Depuis nos débuts, nous avons accepté de prendre des risques en choisissant de montrer la scène émergente

française. C'est important de montrer de très jeunes artistes, c'est également un engagement fort pour une entreprise.

Notre seule et unique mission est de permettre à cette jeune scène d'émerger. Dans ses choix, la Fondation d'entreprise Ricard ne cherche pas à attirer le « grand public », son rôle est d'accompagner l'émergence artistique. Néanmoins, nous sommes ravis de recevoir ce « grand public », toujours plus nombreux, et les visiteurs peuvent bénéficier de visites commentées.

### **Pourquoi s'être lancé dans l'aventure d'un prix pour l'art contemporain ?**

**CB :** À la fin des années 1990, peu de choses existaient en termes de soutien envers la jeune scène française. Nous avons alors très rapidement choisi de créer un prix pour répondre à ce besoin.

La ligne de conduite qui anime nos choix d'expositions et de lauréats est précise : nous ne prenons en considération que des artistes émergents de moins de 40 ans, travaillant ou vivant en France. Nous avons créé le Prix Ricard en 1999, à une époque où les prix étaient nettement moins nombreux.

Dès l'origine, ce prix a eu pour vocation, à un moment de grande effervescence à Paris (pendant la FIAC), de mettre en avant ce qui se passe en France dans le domaine de la jeune création. C'était aussi une bonne façon de marquer notre présence sur la scène artistique contemporaine et d'exprimer différemment la programmation de la fondation.

Le Prix est décerné à l'occasion d'une exposition dont je nomme le commissaire, lequel choisit ensuite les artistes qui seront exposés. *In fine*, ce sont les collectionneurs qui choisissent le lauréat mais sur une base très restreinte, définie à l'avance par le commissaire d'exposition. Nous acquérons

ensuite une œuvre du lauréat que nous offrons au Centre Pompidou, qui l'expose l'année suivante, dans le cadre de ses collections permanentes... après, bien sûr, qu'elle soit passée devant la commission d'acquisition du Centre Pompidou. Le Prix est l'occasion pour le Centre Pompidou de recevoir des artistes qu'il n'aurait peut-être pas tout de suite inclus dans ses collections. C'est un autre moyen d'enrichir ses collections.

Cette collaboration repose sur un véritable climat de confiance entre le musée et la fondation puisque le Centre Pompidou n'intervient absolument pas dans le choix du lauréat. Le jury de collectionneurs se compose d'amis du Centre Pompidou, d'amis du Palais de Tokyo et d'autres musées, mais aussi d'un groupe de collectionneurs qui fréquentent régulièrement la Fondation Ricard.

Pour composer ce jury, qui se renouvelle partiellement (à hauteur de 30 % environ) chaque année, nous sommes très attentifs à ne choisir que des gens identifiés comme s'intéressant particulièrement à la jeune création.

### **Outre le Prix Ricard, vos actions de soutien sont très variées. Comment vous impliquez-vous dans la promotion et la diffusion de cette jeune scène artistique ?**

**CB :** À côté de ce prix, temps fort dans la vie de la fondation, nous sommes ouverts tout au long de l'année afin que nos 400 m<sup>2</sup> d'exposition puissent recevoir plusieurs expositions par an, à l'occasion desquelles de jeunes commissaires présentent leur travail.

Nous privilégions les commissaires indépendants qui n'ont pas de lieu où exposer ce qu'ils savent faire. L'exposition à la Fondation Ricard constitue souvent leur première exposition

et représente ainsi une forme de tremplin dans leur carrière.

Le choix de ces commissaires est lié aux rencontres que nous pouvons faire. Je suis très à l'écoute de ce qui se passe en France ou ailleurs et très à l'affût de tout ce qui pourrait enrichir notre programmation. Les commissaires ont également la possibilité de nous envoyer leurs projets, qui doivent répondre à nos critères de sélection et de budget.

Les artistes peuvent, eux aussi, venir se présenter à nous. Aujourd'hui, nous organisons environ deux monographies par an. Nous sommes en dialogue permanent avec les professionnels.

Nous ne produisons pas systématiquement les œuvres exposées. Les expositions reposent sur des prêts ou des collaborations avec l'artiste lui-même ou sa galerie. Évidemment, si l'artiste est plus isolé, l'aide que nous lui apportons sera plus conséquente.

Nous participons également au programme Young Curators International, dont nous sommes les initiateurs. Les objectifs de ce programme sont toujours en phase avec notre ligne directrice. Dans ce cas précis, il s'agit de montrer à des gens étrangers ce qui se passe en France à un moment où il y a une vraie effervescence et permettre aux jeunes artistes français une reconnaissance à l'étranger.

Lieu d'échanges et de dialogues, la Fondation d'entreprise Ricard invite chaque mois le public à participer à des conférences autour de l'art contemporain, la sociologie, la littérature, la philosophie. Ces rencontres sont l'occasion pour le public de débattre dans une atmosphère spontanée et conviviale à l'occasion des *Entretiens sur l'art* animés par Patrick Javault, des *Invitations à l'imaginaire* programmées par Michel Maffesoli, des rencontres *Poésie Plate-forme* proposées par l'écrivain Jérôme Mauche.

Enfin, *Partition (Performances)*, le nouveau programme de performances de la Fondation d'entreprise Ricard, explore la parole publique d'artistes contemporains puisant dans des savoirs annexes à l'art, ses références et/ou ses méthodologies.

Et comme toutes nos actions, les rencontres de la Fondation Ricard ont pour ambition de faire partager notre passion pour la création actuelle et de favoriser les échanges entre les professionnels et notre public.

Propos recueillis par **Bérénice Deutsch**, chargée de publication, CNAP.

# LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC), ACTEUR TERRITORIAL DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN

**Entretien avec Laetitia Bouvier,  
conseillère pour les arts plastiques à la DRAC Bretagne**



**Il existe deux dispositifs d'aide individuelle  
aux artistes proposés par les DRAC – l'aide individuelle  
à la création et l'allocation d'installation.**

**Pouvez-vous, tout d'abord, présenter le dispositif  
d'aide individuelle à la création ?**

**Laetitia Bouvier :** Depuis 1993, les aides individuelles aux artistes ont été déconcentrées dans les DRAC. Celles-ci diffusent un appel à candidatures et une commission d'attribution se réunit une fois par an – en Bretagne, généralement en juin. La procédure est d'ailleurs la même pour l'allocation d'installation.

Les artistes qui postulent à l'aide individuelle à la création doivent soumettre un projet précis. La commission est néanmoins attentive à l'inscription du projet dans la démarche générale de l'artiste. L'aide individuelle à la création est avant tout un temps d'expérimentation. Elle permet notamment à l'artiste d'explorer de nouveaux champs de recherche, d'es-

sayer de nouvelles techniques et de repousser les limites de sa démarche. Il est préférable d'avoir au moins deux années de recul après un diplôme d'une école d'art pour pouvoir postuler.

**En quoi l'aide individuelle à la création se distingue-t-elle par exemple du soutien pour le développement d'une recherche artistique du CNAP ?**

**LB :** De manière générale, l'aide individuelle à la création concerne la jeune création. Implicitement, les DRAC jouent souvent le rôle de premier passage dans le parcours d'un artiste, sans que cela soit systématique. Les aides du CNAP arrivent souvent par la suite, quand la carrière s'est affirmée.

**L'aide individuelle à la création porte-t-elle davantage sur la production d'un projet que sur la recherche en amont ?**

**LB :** Dans le cadre de l'aide individuelle à la création, il est souhaitable qu'un projet soutenu puisse ensuite être produit. C'est un enjeu majeur de l'aide à la création. Néanmoins, cette aide est aussi une étape de recherche qui permet parfois à l'artiste de prendre des directions différentes de celles qu'il avait imaginées initialement dans son projet. La démarche peut donc rester un constat de recherche. Nous demandons à tous les lauréats un bilan d'étape, et non de réalisation, un an après l'octroi de l'aide. Par exemple, s'il était question d'une phase de production, nous demanderions à l'artiste si le projet et l'œuvre ont été réalisés. Sur ces aspects, une certaine latitude est indispensable.

**En Île-de-France, où les artistes sont nombreux,  
la DRAC fait appel à des rapporteurs qui réalisent**

## des visites d'ateliers et présentent chaque projet devant une commission. Est-ce le cas en Bretagne ?

**LB :** En Bretagne, les artistes sont invités à me rencontrer individuellement, ce que la plupart font. Cela est mentionné dans l'appel à candidatures. Une demande d'aide est souvent l'occasion pour un artiste de présenter son travail et d'exposer sa démarche.

Devant la commission, le conseiller pour les arts plastiques joue le rôle de rapporteur. Cette commission est consultative. Le directeur prend la décision finale pour le préfet. Nous avons mis en place des critères, rappelés en début de commission : la régularité de l'activité artistique, la cohérence et l'évolution de la démarche artistique, l'adéquation de l'œuvre et de son contexte d'émergence, l'articulation du projet avec l'ensemble du travail, les conditions de faisabilité et de réalisation du projet présenté. Ils nous aident à argumenter, à avoir une vision commune et objective quand cela est nécessaire. Le conseiller doit inciter la commission à travailler de manière collégiale.

## Pouvez-vous présenter cet autre dispositif de soutien à la création qu'est l'allocation d'installation pour des travaux d'aménagement et l'achat de matériel ?

**LB :** Ce dispositif est moins direct mais tout aussi important puisque le contexte de travail est en jeu.

Le plus souvent, les demandes concernent l'achat de matériel (ordinateur, caméra, appareil photo, dos numérique, presse d'impression, logiciel...) ou l'adaptation d'un local en atelier. Le matériel demandé doit être professionnel et pertinent dans la démarche de l'artiste. L'acquisition d'un

ordinateur est plus délicate parce qu'il s'agit aujourd'hui d'un bien de consommation. Toutefois, dans certaines pratiques où l'ordinateur a quasiment remplacé l'atelier de l'artiste, cette demande se justifie.

## Quel est le panorama artistique en Bretagne ?

**LB :** La Bretagne comptait 774 artistes affiliés à la Maison des Artistes en 2009, contre 430 en 1999.

Toutefois, ces données ne prennent pas en compte les photographes et les vidéastes qui sont inscrits à l'AGESSA. Avec ceux-ci, la région Bretagne doit compter 900 à 1000 artistes.

## Chaque année, combien de projets en moyenne soutenez-vous dans le cadre de ces aides ?

**LB :** Nous recevons en moyenne 25 demandes pour l'aide individuelle à la création et 20 demandes pour l'allocation d'installation, soit une cinquantaine en tout ; et nous aidons une quinzaine d'artistes. Ces deux aides font d'ailleurs l'objet d'une enveloppe commune.

## Vous travaillez en DRAC Bretagne depuis 2008 et avez également été conseillère pour les arts plastiques en région Franche-Comté et en Haute-Normandie. Observez-vous des différences d'une région à l'autre ?

**LB :** Les aides sont communes à toutes les régions et les plafonds similaires. Les conseillers ont d'ailleurs travaillé ensemble à l'homogénéisation de ces aides. Ils peuvent parfois travailler de manière croisée en mettant en œuvre des

commissions interrégionales. C'est par exemple le cas en Basse et Haute-Normandie. Cela est à la fois profitable pour les artistes et stimulant pour les commissions. La commission ne partage pas ses crédits mais soumet les candidatures pour avis à des membres extérieurs à la région.

### **Avez-vous observé au cours de ces dernières années des changements majeurs dans les demandes formulées par les artistes et dans leurs attentes ?**

**LB :** En 2011, nous avons enregistré une baisse des demandes. Par ailleurs, et cela est rare, nous avons eu moins de demandes d'aides individuelles à la création que de demandes d'allocations d'installation.

L'évolution porte sur la nature du soutien dont ont besoin les artistes aujourd'hui.

### **Avez-vous des pistes d'analyse face à cette baisse des demandes ?**

**LB :** Ce sont davantage des interrogations. Les artistes ont-ils besoin d'être soutenus pour mettre en œuvre un projet, ou ont-ils davantage besoin de moyens qui rejoignent leurs préoccupations quotidiennes pour l'expérimentation ? Autrefois, l'aide individuelle à la création était un soutien qui prenait principalement en compte la démarche de l'artiste. Aujourd'hui, dans un souci administratif d'évaluation, l'aide porte davantage sur un projet précis et moins sur la démarche. À travers un projet, il est plus facile de constater que l'aide a été effective.

Par ailleurs, une génération d'artistes, née dans les années 1980, ne s'est pas encore tournée vers nous.

Les artistes reportent-ils le moment de solliciter la DRAC, attendant d'être forts d'expériences ? Pensent-ils qu'ils doivent impérativement trouver des solutions par eux-mêmes ? Leur approche de la production a-t-elle changé ?

J'évoque ici la situation en DRAC Bretagne : nous n'avons pas encore réalisé d'analyse croisée sur l'ensemble des régions.

### **Pensez-vous à d'autres dispositifs d'aides que vous aimeriez relayer en région Bretagne ?**

**LB :** Des programmes de résidence comme *Les Verrières* à Pont-Aven ou *La Station Vaste Monde* à Saint-Brieuc sont des moments charnières dans le parcours d'un artiste. Ils sont tout aussi importants qu'une aide à la création car ils offrent à l'artiste un véritable accompagnement.

### **Si vous aviez un conseil à donner aux artistes qui postulent à une aide individuelle à la création, quel serait-il ?**

**LB :** Mon conseil aux artistes serait de ne pas hésiter à venir nous rencontrer et de tenter à travers ces demandes de nouvelles expérimentations.

Propos recueillis par **Audrey Illouz**, critique d'art.

# ENTRETIEN CROISÉ AUTOUR DU SOUTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RECHERCHE ARTISTIQUE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES (CNAP)

**Iris Levasseur, artiste membre de la commission d'attribution au CNAP depuis 2010 et Stéphane Calais, artiste bénéficiaire du soutien pour le développement d'une recherche artistique en 2007.**



**Comment connaissez-vous le soutien pour le développement d'une recherche artistique proposé par le CNAP?**

**Iris Levasseur :** Je connais ce dispositif car j'ai été sollicitée par le CNAP en 2010 pour être membre de la commission. Je connaissais d'autres dispositifs, comme l'aide individuelle à la création ou l'aide à l'installation, mais pas celui-ci. Je n'en ai par ailleurs jamais bénéficié.

**Stéphane Calais :** J'avais été membre de cette commission pendant trois ans avant de proposer mon projet *La Chambre de Schulz* en 2007 pour lequel j'ai bénéficié de ce soutien. Je connaissais néanmoins ce dispositif avant d'être membre de la commission.

**Iris, quelle a été votre réaction lorsque vous avez été sollicitée par le CNAP pour être membre de la commission?**

**IL :** J'ai tout d'abord refusé. Les aides sont généralement formulées en termes de projet. Or, ma pratique ne se prête pas à cette formulation. Par ailleurs les membres ne sont pas rémunérés pour leur participation et ne peuvent pas présenter la bourse pendant leur mandat de trois ans ; ce qui est contraignant. J'étais à l'époque très critique envers l'institution. J'étais hostile à l'importance accordée au dossier – un exercice de style favorisant les plus éduqués. On m'a alors rétorqué que si je souhaitais que ces aides évoluent et s'adaptent mieux aux diverses pratiques, je devais participer à cette commission.

J'ai été très sensible à cette argumentation, à l'écoute que l'on me prêtait. Je reconnais aujourd'hui que mon jugement manquait alors de nuance.

**Stéphane, pouvez-vous présenter ce projet et préciser en quoi la bourse vous a été utile?**

**SC :** Mon projet portait sur l'étude, la réalisation et la réinterprétation de la chambre réalisée par le dessinateur et écrivain polonais Bruno Schulz. Celui-ci dut réaliser pour le SS Felix Landau un ensemble de fresques dans la chambre de son jeune fils. Cet ensemble ne fut retrouvé à Drohobycz, en Ukraine, qu'en 2001 grâce au cinéaste allemand Benjamin Geissler mais il fut précipitamment et partiellement emporté en Israël à l'Institut Yad Vashem.

La bourse m'a permis d'effectuer une étude comparative des fresques et de financer des pré-études avec le cabinet d'architectes C.B.A. (Christian Biecher et Associés) pour

élaborer une structure démontable, qui puisse faire écho à cette séparation de la chambre entre l'Ukraine et Israël.

### **Iris Levasseur, comment se déroule une commission ?**

**IL :** Lorsque j'ai accepté de participer à la commission, j'étais persuadée que les jeux étaient déjà faits. Cela est impossible au CNAP en raison du nombre de votants. Les votes sont comptabilisés selon un indicateur chiffré et ensuite pondérés. Une part d'inconnu subsiste. Les membres de la commission votent à bulletin secret. Loin de montrer que nous n'assumons pas nos choix, le vote à bulletin secret permet d'éviter toute forme de pression et laisse un maximum de liberté.

### **Que reprenez-vous de cette expérience de membre d'une commission ? Comment vous positionnez-vous par rapport à d'autres pratiques ?**

**IL :** Cette expérience m'a permis d'évoluer dans mes jugements. Une commission est un lieu de débats et d'échanges où chacun des membres apporte son éclairage et peut soutenir des projets dont les enjeux nous échappent parfois. Par ailleurs, j'ai pu défendre des pratiques, notamment en peinture ou en dessin, et soutenir d'autres démarches que la mienne ; ce qui demande du courage et une ouverture d'esprit. L'avis est rarement unanime même si cela peut arriver occasionnellement.

**SC :** Effectivement, c'est l'occasion d'aider des artistes et des pratiques mais également d'apprendre. Le fonctionnement de la commission et les échanges qu'il permet sont instructifs. Cette expérience a été formatrice dans mon approche de l'enseignement à la Rijksakademie à Amsterdam où je participe au comité de sélection des résidents.

### **Qu'est-ce qui fait selon vous la singularité du soutien à la création ?**

**IL :** Cette bourse permet parfois à des artistes qui en ont le désir mais pas les moyens de mener une partie de leur recherche à l'étranger mais également de développer d'autres modes de fonctionnement, d'utiliser de nouveaux médias dans des conditions professionnelles. Elle s'appuie avant tout sur l'idée de recherche. Or, recherche et art sont rarement associés en France même s'il existe des similitudes entre la création artistique et la recherche scientifique et notamment la recherche fondamentale qui n'entraîne pas d'applications et ne vise pas la rentabilité. Les artistes peuvent chercher, s'égarer et ne rien trouver, ou au contraire trouver tout de suite comme Picasso.

D'autres peuvent, en raison de la nature de leur pratique, ne pas entrer dans le cadre d'un circuit marchand. Peu de collectionneurs ont soutenu des artistes aujourd'hui reconnus comme Philip Guston ou Leon Golub dont les œuvres sont entrées bien plus tard dans le système marchand.

**SC :** La notion de recherche est effectivement primordiale car elle ne génère pas d'argent. Cette période de recherche offre avant tout une grande liberté.

### **Stéphane, rétrospectivement, comment analysez-vous ce soutien dans votre parcours ?**

**SC :** *La Chambre de Schulz* a été un moment charnière dans mon parcours. J'ai pu m'atteler à un projet plus ambitieux que celui que j'avais initialement imaginé. Tout en me déchargeant de contraintes matérielles, ce soutien m'a donné un confort intellectuel et artistique pendant la durée du projet. Cela n'a pas de prix !

## Percevez-vous des différences majeures entre ce soutien et d'autres prix et bourses que vous avez pu obtenir ?

**SC :** Chacun d'entre eux a sa spécificité et survient à différents moments d'un parcours. Depuis le début de ma carrière, j'ai obtenu trois bourses : l'aide individuelle à la création qui portait dans mon cas sur l'achat de matériel, la Villa Medici hors-les-murs à New York qui s'inscrivait dans un temps et un lieu très précis et offrait une régularité, et ce soutien du CNAP qui porte davantage sur l'autonomie de la recherche et qui m'a donné la plus grande liberté.

## Combien de temps a duré votre recherche ? Vous souvenez-vous justement de changements majeurs ?

**SC :** Du dépôt de bourse à l'exposition au Centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac\* concrétisant la recherche, près de deux ans se sont écoulés. Quand le projet a débuté, il était bien plus flou. Nous avons au départ imaginé avec Christian Biecher des formes de containers puis de panneaux coulissants pour revenir progressivement à une forme plus simple. Si nous avons des indices sur l'intérieur de la chambre, nous n'en avons pas sur l'extérieur qui est devenu l'enjeu crucial de l'installation. Nous avons évolué vers des questions de modularité et de structure architecturale.

## Ces changements font partie du tâtonnement de la recherche ! D'autres dispositifs de bourses et de résidence vous paraissent-ils importants ?

**SC :** Le programme de résidence de la Rijksakademie qui est ouvert au monde entier est l'un des meilleurs dispositifs

actuellement en Europe. Néanmoins il s'adresse généralement aux artistes de moins de quarante ans. 3000 artistes environ postulent chaque année. Il existe également De Ateliers à Amsterdam dont l'approche est plus formaliste. En France, les postdiplômes de Lyon et Nantes sont également intéressants.

**IL :** Le programme de la Rijksakademie est effectivement pour les artistes l'un des dispositifs les plus stimulants. Tourné vers la recherche, il se rapproche de l'aide du CNAP à ceci près que tous les corps de métier sont réunis dans un bâtiment (menuiserie, sérigraphie...) et sont à disposition des artistes pendant deux années de résidence de portée internationale. Par ailleurs, face à la difficulté d'obtenir un atelier-logement, je m'interroge sur la nécessité d'un soutien au logement facilitant les systèmes de caution et de garant pour louer ou acheter un atelier. Solliciter un emprunt avec un statut d'artiste ne rassure pas les prêteurs et la question du logement en région parisienne est de plus en plus problématique.

## Si vous aviez un conseil à donner aux artistes qui postulent à cette bourse, quel serait-il ?

**IL :** Ces demandes doivent être mûrement réfléchies et il ne faut pas hésiter à se faire aider pour rédiger un dossier.

**SC :** Il faut être très clair, concis, précis et didactique car le temps consacré à l'étude des dossiers est court.

Propos recueillis par **Audrey Illouz.**

\* *L'Amour*, Stéphane Calais, centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac, 12 septembre 2008 - 9 novembre 2008.

## LES AIDES DE LA VILLE DE PARIS

**Entretien avec Brigitte Pilat, département Art dans la Ville, correspondante, direction des affaires culturelles, mairie de Paris**



**Quel est votre rôle au sein du département Art dans la Ville ?**

**Brigitte Pilat :** Je suis chargée des aides individuelles aux artistes plasticiens. Je suis la correspondante des artistes dans le cadre de ces aides directes. Je coordonne la diffusion des appels à projets, l'organisation des commissions et la relation aux artistes.

**Pouvez-vous présenter le dispositif d'aide individuelle aux artistes plasticiens ?**

**BP :** Cette aide est destinée à soutenir un projet précis et non une démarche générale. Elle peut intervenir dans différents contextes, notamment la réalisation d'une première exposition personnelle ou d'une pièce particulière en vue d'une présentation publique. À la différence d'un prix qui serait une consécration, cette aide s'adresse à des artistes qui en ont impérativement besoin pour réaliser un projet, et plus particulièrement à des plasticiens qui prennent des risques ou opèrent un virage dans leur pratique. Il n'y a pas de critère d'âge mais les artistes qui souhaitent postuler doivent déjà être engagés dans la vie professionnelle.

**Le projet doit avoir un lien avec Paris. Quelle en est la nature ?**

**BP :** Le lien à Paris est interprété de manière assez ouverte, puisque l'aide est destinée à des plasticiens de toutes nationalités à l'occasion de projets personnels liés à Paris – soit par le sujet, soit comme manifestation participant au dynamisme de la scène artistique parisienne. Un artiste étranger ne vivant pas à Paris peut solliciter cette aide à l'occasion de la préparation d'une exposition personnelle importante à Paris. À l'inverse, un artiste parisien peut solliciter cette aide pour un projet d'exposition en région ou à l'étranger significatif dans sa carrière.

**La diffusion de l'œuvre conditionne l'obtention de cette aide qui est attribuée en vue d'une exposition personnelle ou d'une présentation publique. Pourquoi est-elle nécessaire ?**

**BP :** Face à l'affluence des demandes, la diffusion est un critère de sélection. Nous demandons d'ailleurs une lettre d'engagement signée du responsable du lieu d'exposition. La diffusion est nécessaire au développement d'une pratique artistique. Elle garantit aussi la réalisation du projet et sa visibilité. Nous sommes également attentifs à l'inscription du lieu de diffusion dans le réseau de l'art contemporain et à son implication intellectuelle et financière dans le projet. Toutefois, c'est bien l'artiste qui reçoit directement l'aide et non l'éditeur ou le diffuseur.

**À la différence de l'aide individuelle à la création proposée par les DRAC qui est tournée vers l'expérimentation et où l'exposition n'est pas nécessaire,**

## même si elle est un atout, l'aide de la Ville de Paris est donc davantage une aide à la production. Soutenez-vous également l'édition à travers cette aide ?

**BP :** Nous soutenons l'édition mais dans une moindre mesure. Elle doit témoigner avant tout d'une nécessité – nous pouvons par exemple aider un artiste qui après dix ans de carrière n'a pas encore pu éditer de monographie. Nous pouvons également soutenir l'édition d'un livre d'artiste.

## Combien de demandes recevez-vous en moyenne chaque année ?

**BP :** Nous recevons en moyenne 180 dossiers chaque année. En 2011, 183 artistes ont déposé leur candidature et 44 artistes ont bénéficié d'une aide pour réaliser leur projet sur une enveloppe budgétaire globale de 102 500 euros. Le montant des aides s'est échelonné de 1500 à 5000 euros.

## Comment se déroule une commission ? Quelles en sont les personnalités ?

**BP :** La commission est composée de membres qualifiés de la Ville de Paris, dont la conseillère artistique et le chef du département de l'Art dans la Ville, ainsi que de deux experts invités renouvelés chaque année : historiens de l'art, directeurs d'institutions, critiques d'art et commissaires d'exposition. Elle considère l'intérêt du projet, l'utilité du soutien pour le réaliser, le parcours et la personnalité de l'artiste, l'existence d'un lien avec Paris, la solidité et la cohérence du budget prévisionnel. Dans cette commission de travail, les décisions sont prises collégialement. Deux commissions se réunissent généralement chaque année.

## Il existe également une bourse destinée aux étudiants de l'ENSBA, pouvez-vous la présenter ?

**BP :** Parallèlement à l'aide individuelle aux artistes plasticiens, la Ville de Paris attribue chaque année six bourses d'un montant de 2286 euros chacune à des étudiants de l'ENSBA inscrits en année de diplôme ou de postdiplôme. L'ENSBA relaye l'information auprès de ses étudiants et ceux qui le souhaitent déposent leur dossier et leur projet de diplôme ou de postdiplôme. Une commission identique à celle qui se réunit pour l'aide individuelle sélectionne six artistes.

Ces bourses, comme l'aide individuelle aux artistes plasticiens, sont pour nous l'occasion d'entrer en contact avec les artistes. Nous pouvons par la suite les accompagner à travers d'autres dispositifs de soutien à la création : l'attribution d'un atelier-logement, la mise en œuvre d'une commande publique, l'achat d'œuvres par le fonds municipal d'art contemporain. Il s'agit d'un processus d'accompagnement.

Notre mission est le soutien à la création à travers des actions en réseau.

## Si vous aviez un conseil à donner aux artistes qui souhaitent postuler, quel serait-il ?

**BP :** Les artistes qui postulent doivent essayer de se mettre à la place d'un jury qui ne connaît pas nécessairement le travail et se demander si, à la lecture du dossier, quelqu'un d'extérieur peut apprécier la démarche et le projet. Il faut être précis, naturel et sincère et refléter sa démarche à travers le dossier. Nous aimons découvrir des projets !

Propos recueillis par **Audrey Illouz.**

# L'ENGAGEMENT DE LA BANQUE HSBC POUR LA PHOTOGRAPHIE

**Entretien avec Christine Raoult,  
directeur adjoint des relations publiques  
de HSBC France et déléguée générale  
du prix HSBC pour la photographie.**



**Pouvez-vous expliquer comment le Prix HSBC  
pour la photographie a été créé ?**

**Christine Raoult :** Le Prix a débuté en 1995, mais il faut remonter un peu dans le temps pour en comprendre l'origine. L'entreprise est engagée dans le monde de la photographie depuis vingt-cinq ans.

Nous cherchions un médium en accord avec nos valeurs d'ouverture d'esprit, un support moderne, attractif et accessible à tous. La photographie correspondait à nos attentes. Nous avons commencé par faire appel à des photographes reconnus pour illustrer nos rapports annuels. Nous avons poursuivi notre action en développant un partenariat avec le Centre national de la photographie dont nous avons parrainé certaines expositions pendant près de quatre ans.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur la manière dont nous pourrions nous investir dans le domaine de la photographie. À l'initiative de Chantal Nedjib, alors directrice de

la communication, nous avons fait réaliser une étude auprès d'une agence de conseil en mécénat pour cerner les manques dans le domaine de la photographie. Après avoir interrogé les différents publics concernés (institutions, galeristes, artistes et autres professionnels), il est apparu que l'une des principales difficultés que rencontraient les jeunes photographes était d'éditer une première monographie en raison de son coût et de la prise de risque qu'elle implique pour un éditeur. De ce constat est né le Prix HSBC pour la photographie, sous l'égide de la Fondation de France.

**Quelles en sont les missions ?**

**CR :** Le Prix a pour mission d'accompagner chaque année deux jeunes photographes de talent. Nous organisons donc tous les ans un concours d'octobre à novembre. Un conseiller artistique effectue une présélection parmi les candidats (entre 500 et 600 par an). Il détermine une dizaine de finalistes et présente leur dossier au comité exécutif qui sélectionne deux lauréats. Nous accompagnons ensuite ces deux lauréats dans la promotion, la valorisation et la diffusion de leur travail en organisant une exposition itinérante de leurs œuvres à Paris, en région, voire à l'étranger et la coédition d'un ouvrage monographique.

Le Prix est conçu comme un coup de pouce sans barrière de nationalité ni d'âge. Il n'y a volontairement pas de thème à ce Prix qui reflète les tendances de la photographie contemporaine.

**Pouvez-vous préciser le rôle du conseiller artistique ?  
Pourquoi souhaitez-vous qu'une nouvelle personnalité  
assume chaque année cette fonction ?**

**CR :** Il nous paraît nécessaire de faire appel au regard d'un spécialiste, ce que nous ne sommes pas. Chaque année, un nouveau conseiller propose son regard et son expérience car nous souhaitons favoriser des approches photographiques différentes à chaque édition et nous voulons avoir une ouverture complète sur le monde. Le conseiller est totalement libre de son approche. Nous lui demandons simplement de veiller à ce que l'artiste n'ait jamais édité de monographie.

Pour l'édition 2012, notre conseiller est l'historien d'art et commissaire d'exposition espagnol Rafael Doctor Roncero. Celui-ci a choisi 12 façons de penser la photographie à travers la proposition de 13 artistes. C'est la première fois qu'un conseiller détermine une typologie aussi précisément.

### **L'une des singularités de ce prix repose sur un travail d'accompagnement des lauréats pendant 18 mois. Quelle en est concrètement la nature ?**

**CR :** Notre accompagnement est avant tout artistique et humain. Nous nous engageons au quotidien dans le projet, ce n'est pas uniquement un soutien financier. Nous produisons avec l'artiste une exposition et organisons sa diffusion à Paris et en région. D'un point de vue logistique, nous accompagnons l'artiste lors de toutes les étapes de conception de l'exposition (tirage, encadrement, choix d'images et de format, transport d'œuvres). Nous coéditons avec Actes Sud une monographie.

Nous achetons six œuvres à chaque artiste pour un montant total de 5000 euros. Elles viennent compléter le fonds de HSBC France. Pendant un an et demi, nous accompagnons nos lauréats en leur présentant des galeristes, des journalistes et des professionnels. Nous pouvons aussi leur proposer d'autres interventions.

### **À travers des commandes par exemple ?**

**CR :** Effectivement, nous avons sollicité à ce titre Jean-François Campos, lauréat du Prix 1997, pour illustrer notre rapport annuel. Nous avons proposé à nos lauréats de participer à des actions communes avec la fondation HSBC pour l'éducation dans le cadre du projet *Des clics et des classes\**. Nous les rémunérons pour accompagner des écoliers à revisiter la photographie de classe.

### **Comment le fonds photographique HSBC est-il constitué ? Quelle est votre politique d'acquisition d'œuvres ? Envisagez-vous d'évoluer vers une collection photographique ?**

**CR :** Le fonds n'est pas orienté vers une thématique spécifique, il est plutôt le résultat de nos actions. Il comprend aujourd'hui 514 œuvres de 92 auteurs. Il est constitué de tirages liés aux rapports annuels et aux événements d'entreprise, et de tirages des lauréats du Prix.

Nous n'avons pas pour le moment la volonté de nous orienter vers une collection. Nous avons un budget très limité consacré à l'achat des œuvres du Prix et éventuellement d'œuvres qui correspondent à la vie de l'entreprise. Le Prix HSBC pour la photographie est avant tout notre fer de lance. C'est une action claire, humaine, artistique pour accompagner les jeunes talents.

\* Projet mis en place par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), cette action permet de réinventer la photographie de classe. La fondation HSBC pour l'éducation et le prix HSBC pour la photographie œuvrent de concert depuis trois ans pour prendre part à ce projet national et permettre à des photographes lauréats de se prêter à une variation autour de la traditionnelle photo de classe avec des élèves issus de milieux défavorisés.

## Si vous aviez un conseil à donner aux photographes qui souhaitent postuler, quel serait-il ?

**CR :** Il ne faut pas hésiter à se présenter plusieurs fois au Prix HSBC. Le conseiller change, le regard peut être différent. Chacun a ses chances.

Propos recueillis par **Audrey Illouz.**

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES PAR L'ASSOCIATION MÉCÈNES DU SUD

L'association Mécènes du Sud est issue du regroupement, en 2003, de quelques entreprises du territoire Marseille-Provence, et a pour vocation de mutualiser leurs ressources afin d'offrir aux artistes un soutien adapté à leurs besoins. En quelques années seulement, ce collectif d'entreprises mécènes s'est développé pour devenir un véritable acteur du rayonnement culturel du territoire Marseille-Provence. L'association se distingue par un mécénat singulier. **Bénédicte Chevallier**, déléguée générale de l'association, revient sur les particularités et l'originalité de leurs actions.



**Bérénice Deutsch :** Mécènes du Sud se définit comme un club d'entreprises mécènes, affirmant ainsi que l'entreprise est aussi un acteur culturel. Comment s'est construite cette collaboration entre différents entrepreneurs passionnés d'art ?

**Bénédicte Chevallier :** L'initiative de Mécènes du Sud est née de la volonté de huit chefs d'entreprises, dont certains avaient déjà une pratique de mécénat pour leur entreprise. Ils souhaitaient alors développer un projet collectif fondé sur une mutualisation de moyens et axé sur la création contemporaine.

Notre identité particulière résulte du choix, très fort, de confier la sélection des projets à un comité artistique composé de personnalités reconnues du monde de l'art. C'est également à ce choix que nous devons la ligne artistique extrêmement cohérente qui nous caractérise. Nous essayons aussi d'entretenir des rapports étroits avec les différents opérateurs culturels présents dans notre région et collaborons souvent avec des lieux de diffusion sur des projets. Toutefois notre intervention se justifie toujours par un lien direct avec les artistes.

La notion d'indépendance a prévalu lors de la création de l'association et prévaut aujourd'hui encore : nous ne recevons aucune subvention publique.

L'aventure collective qui a fait naître Mécènes du Sud est conduite sur le territoire d'implantation des entreprises membres, où notre parole de militants du mécénat est écoutée. L'association comptait, en 2011, 40 entreprises mécènes et nous sommes désormais identifiés comme des experts de notre domaine. Nous souhaitons mener une véritable politique culturelle fondée sur le soutien à la création contemporaine mais nous voulons conserver notre indépendance et une certaine liberté.

### **Pourquoi avoir choisi de réserver vos actions à un territoire déterminé ? Comment cet ancrage territorial se traduit-il ?**

**BC :** Notre ancrage territorial est une autre caractéristique de notre identité, il est l'une des plus importantes motivations à l'origine de la création de notre association.

Face à la vague de départ des artistes vers Berlin en 2003, essentiellement causée par le prix de l'immobilier, plusieurs chefs d'entreprises locales ont souhaité faire rayonner

le territoire de Marseille-Provence afin de pouvoir retenir ces talents. À leurs yeux, cela avait un double impact. D'une part, cela permettait de faire évoluer l'analyse d'un territoire, son attractivité devant également prendre en compte la dynamique culturelle, et d'autre part, cultiver cette dynamique pouvait profiter aux entreprises par ricochet.

Cette notion de rayonnement, telle que nous l'interprétons, sur le territoire que nous avons défini et qui n'est ni celui de Marseille ni celui du grand Marseille mais bien celui plus vaste de Marseille-Provence, implique que les projets soutenus présentent un lien à ce territoire. Ce lien peut se traduire de nombreuses façons, que les projets se tissent sur le territoire ou l'interrogent, que les artistes y résident ou viennent y travailler. Mais il y a une chose importante à nos yeux : les projets ne doivent pas être purement et uniquement locaux, ils doivent être vus ou avoir un écho ailleurs, et notre région à travers eux.

Dans cette action de soutien aux artistes prédomine un grand désir de rencontres et d'échanges, or cela n'est possible qu'en étant au même endroit au même moment, à un moment donné du développement ou de la diffusion du projet.

### **Quels sont les liens entre les entreprises qui composent Mécènes du Sud et la politique de soutien menée par l'association ?**

**BC :** Nos choix artistiques sont indépendants des entreprises qui nous financent, celles-ci n'ont ni la possibilité ni la compétence pour influencer sur les choix du comité artistique. Le comité artistique est là pour veiller sur cette autonomie puisque son rôle est d'apporter son expertise afin de développer une ligne artistique très claire.

Les projets que nous soutenons sont les plus opportuns parmi ceux que nous recevons, une manière de dire qu'il n'est pas possible de les prédéfinir. Nous sélectionnons des projets qui nous interpellent, qui font écho à notre collectif singulier et audacieux. Création contemporaine et lien au territoire sont les deux conditions *sine qua non*, au-delà c'est très ouvert. Notre site internet informe des conditions de dépôt d'un projet et il arrive également que j'incite les artistes à déposer un projet, et que le comité artistique nous fasse connaître dans son propre réseau.

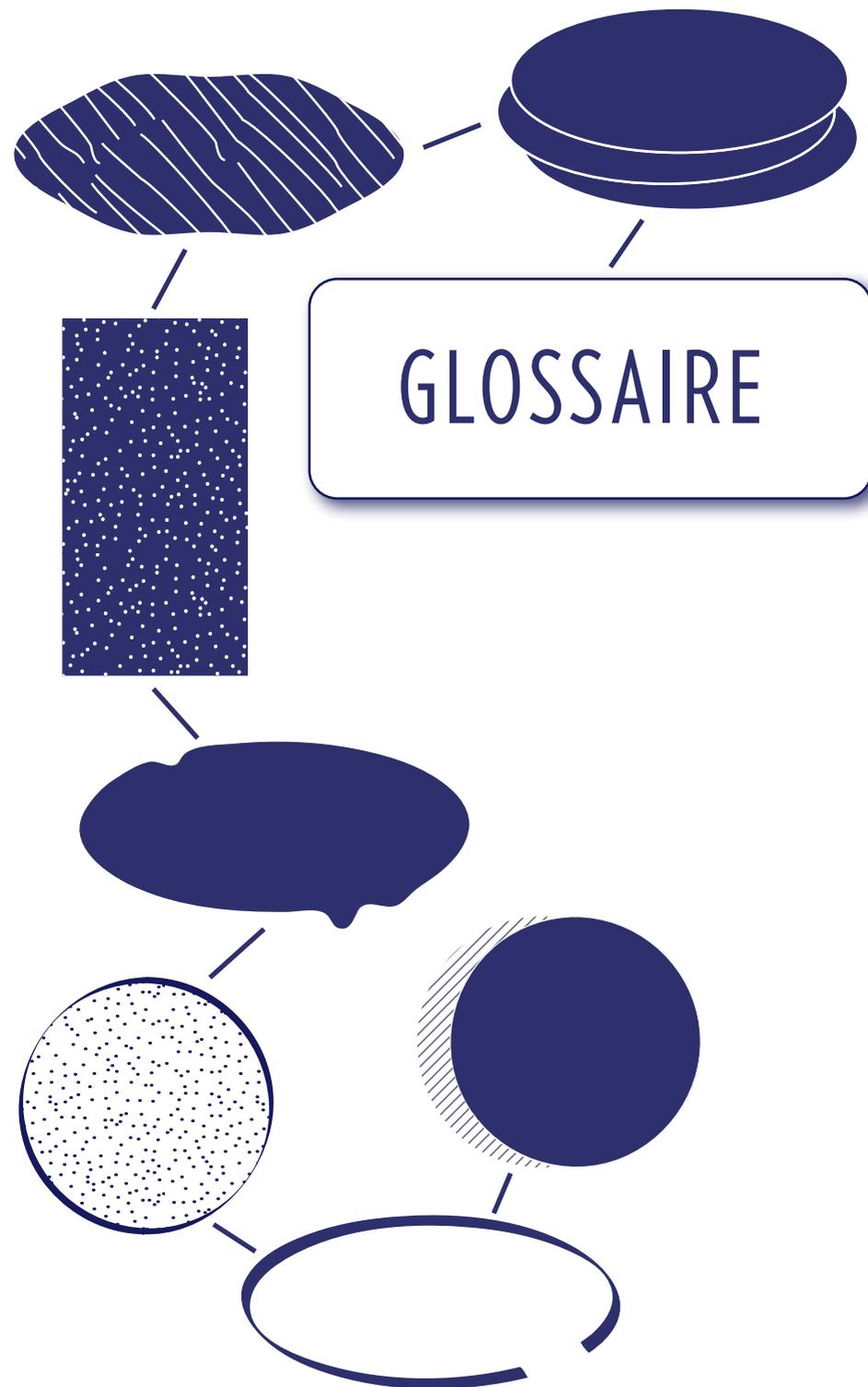
### Comment se manifeste votre engagement auprès des créateurs ?

**BC :** Nous ne voulons pas nous arrêter au simple financement du projet mais cherchons à entretenir une vraie relation avec l'artiste lauréat tout au long du projet et après.

En plus d'un soutien financier, nous suivons ces artistes dans les différentes étapes de la réalisation du projet : nous les accompagnons quand nous le pouvons et lorsqu'ils le demandent, par exemple dans la recherche de coproducteurs ou de diffuseurs. Je sollicite beaucoup les mécènes afin qu'ils ouvrent leur réseau aux artistes. Nous avons aussi permis à certains lauréats de réaliser des résidences en entreprise, parce qu'il y avait une réelle cohérence entre leur projet et l'activité du mécène, ou le site de l'entreprise.

Pour en revenir aux liens entre les entreprises mécènes et les artistes, nous organisons des rencontres, des ouvertures d'ateliers. Chaque année les lauréats investissent une entreprise membre, de préférence un lieu industriel, atypique.

Propos recueillis par **Bérénice Deutsch.**



## MÉCÉNAT

*Le mécénat se définit comme le « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).*

La loi Aillagon du 1<sup>er</sup> août 2003 a instauré un nouveau cadre juridique et fiscal favorable et incitatif, qui permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don. La loi avait pour vocation d'encourager le développement du mécénat et la multiplication des initiatives privées en faveur des arts.

Ce soutien matériel prend la forme d'un don qui peut être en numéraire, en compétence ou en nature et qui ne peut profiter qu'à un organisme ou à une œuvre d'intérêt général. Une personne physique ne saurait bénéficier directement du mécénat mais peut recevoir des prix, bourses ou autres prestations attribués

par des fondations ou fonds de dotation.

Le mécénat peut prendre plusieurs formes :

— le mécénat direct : une personne physique ou morale s'implique seule dans des actions de mécénat et apporte directement son soutien à l'organisme ou à l'œuvre bénéficiaire ;

— le mécénat indirect : une personne physique ou morale choisit de créer une structure propre qui aura pour vocation de gérer ses actions de mécénat. Cette forme de mécénat se traduit par la création d'une fondation, d'une association ou d'un fonds de dotation.

## FONDACTIONS

*La fondation est définie par la loi du 23 juillet 1987 pour le développement du mécénat comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».*

L'acte de fondation se traduit par un don, une donation ou un legs qui donne lieu à la création d'un organisme de droit privé : la fondation, qui reçoit des biens ou des droits, mobiliers ou immobiliers, affectés à une mission précise sans but lucratif et d'intérêt général.

### La fondation reconnue d'utilité publique

Créée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, la fondation reconnue d'utilité publique n'existe que lorsqu'elle a été reconnue d'utilité publique par décret du ministère de l'Intérieur après avis du Conseil d'État.

La reconnaissance d'utilité publique retient 3 critères :

**1.** La fondation doit présenter un objet d'intérêt général.

**2.** Sa dotation initiale et les revenus qui en découlent doivent permettre le financement de ses actions.

**3.** Son conseil d'administration comprend les membres fondateurs, des membres de droit dont le représentant du ministère de l'Intérieur et le représentant du ministère de tutelle, et des membres cooptés choisis pour leur compétence dans le domaine d'action de la fondation. Elle possède la capacité de recevoir des dons, donations ou legs pour compléter sa dotation initiale (obligatoire) et sa durée de vie est illimitée.

### La fondation d'entreprise

Créée par une ou plusieurs entreprises en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, la fondation d'entreprise est soumise, pour exister légalement, à une autorisation préfectorale, accompagnée du dépôt de ses statuts et d'une publication au *Journal Officiel*.

La fondation d'entreprise se distingue de la fondation reconnue d'utilité publique par sa durée de vie limitée, de trois à cinq ans renouvelables, et par une capacité juridique restreinte : elle ne peut recevoir de dons qu'en provenance des salariés de l'entreprise fondatrice ou de ses filiales, et des pouvoirs publics.

En revanche, ses domaines d'intervention sont identiques à ceux d'une fondation reconnue d'utilité publique.

#### La fondation sous égide ou fondation abritée par un organisme habilité

La fondation sous égide se caractérise par l'affectation irrévocable d'un patrimoine, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, par le biais d'une fondation abritante.

Cette fondation abritante ou fondation mère aura en charge la gestion directe de la fondation abritée. De plus, la fondation abritée est entièrement assujettie à la fondation mère : sa mission, notamment, doit être compatible à l'objet social de celle-ci.

#### Le fonds de dotation

Le fonds de dotation est un nouvel outil de mécénat d'entreprise mis en place par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Personne morale de droit privé à but non lucratif, il est fondé par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, privées ou publiques, par simple déclaration en préfecture, avec dépôt des statuts et publication au *Journal Officiel*.

Il reçoit des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés, à titre gratuit et irrévocable, en vue de leur capitalisation ou de leur consommation. Ces ressources et leurs revenus sont utilisés pour soutenir une œuvre d'intérêt général ou redistribués pour soutenir un organisme dans l'accomplissement de ses missions d'intérêt général. Le fonds de dotation dispose d'une capacité juridique et financière identique à celle d'une fondation reconnue d'utilité publique mais ne peut recevoir de fonds publics ou de dons déductibles de l'ISF.

### **AIDE INDIVIDUELLE À LA CRÉATION DES DIRECTIONS RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

Placée sous l'autorité du préfet de région, la DRAC est un service déconcentré de l'État qui intervient, par l'intermédiaire du service des arts plastiques, dans le domaine de l'art contemporain et dont la mission est triple : aide à la diffusion, soutien à la création et à la formation.

La DRAC attribue des aides individuelles dans tous les domaines de la création contemporaine pour permettre aux artistes de mener une étude ou une recherche artistique n'aboutissant pas nécessairement à la réalisation concrète d'une œuvre. Les demandes concernent uniquement des projets en France.

### **SOUTIEN À LA CRÉATION DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES (CNAP)**

Le CNAP pilote un ensemble de dispositifs destinés à soutenir les artistes, les structures privées (galeristes, éditeurs, producteurs audiovisuels), ou bien encore les restaurateurs, les critiques et théoriciens de l'art impliqués dans les différents champs des arts plastiques et visuels.

Ces aides jouent souvent un véritable rôle de catalyseur dans le parcours artistique et professionnel des lauréats.

Les commissions nationales consultatives sont composées de professionnels de l'art contemporain et de membres de l'institution et couvrent les différents champs de la création artistique. Elles se prononcent sur toutes les demandes instruites par le CNAP et relevant des différents dispositifs mis en place.

**PRIX**

Le prix constitue une récompense destinée à honorer celui qui réussit le mieux dans une discipline ou dans une épreuve.

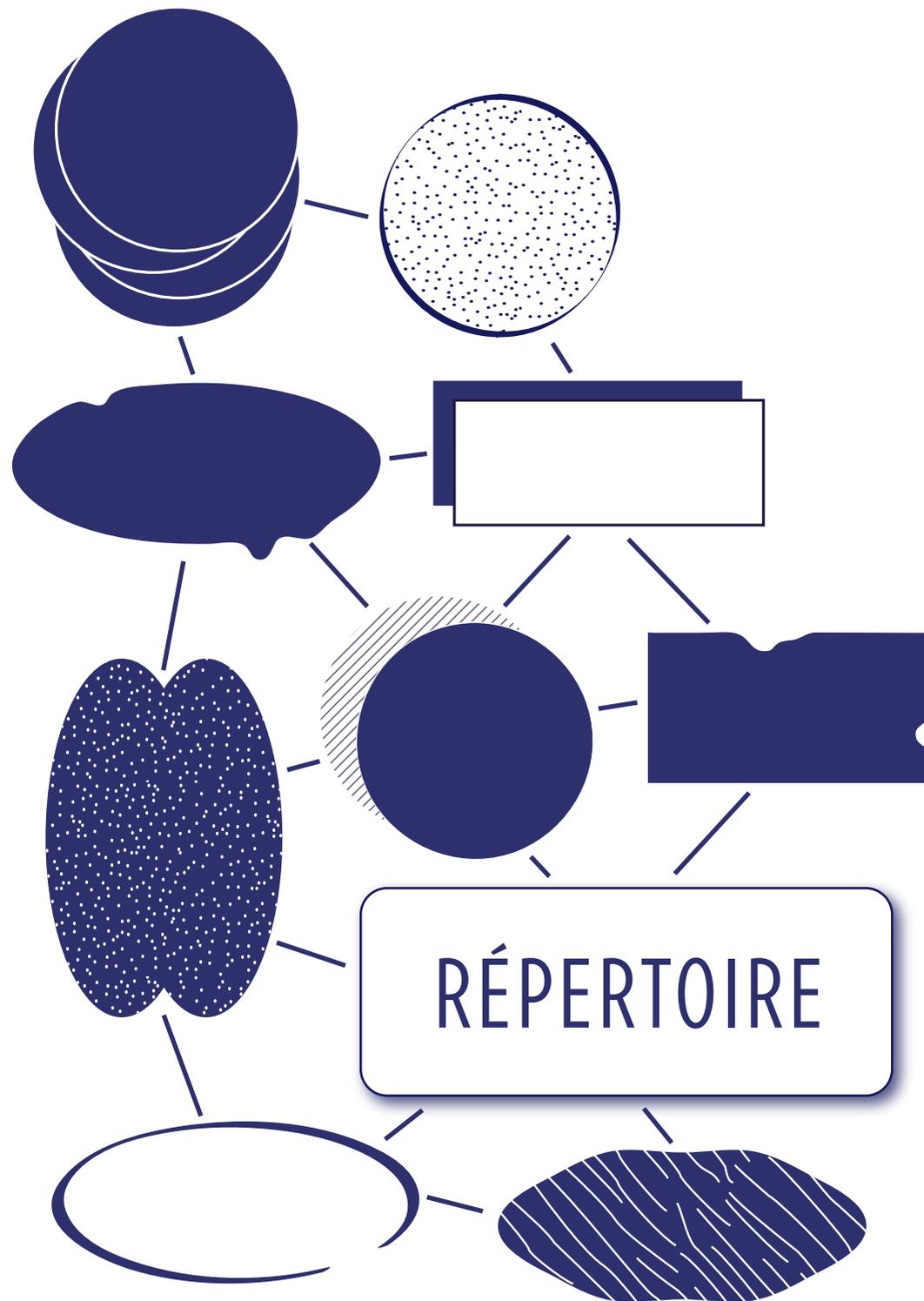
**BOURSE**

La bourse est une allocation financière accordée dans un but d'étude ou de projets.

**FISCALITÉ**

Par principe, les allocations de recherche, bourses, prix et récompenses sont imposables au titre des recettes professionnelles mais ne sont pas imposables à la TVA s'ils ne viennent pas rémunérer une livraison de biens ou l'exécution d'une prestation de services.

Par exception, les bourses attribuées par des institutions publiques ou privées ne sont pas imposables lorsqu'elles ont le caractère de pure libéralité, ce qui suppose que deux conditions soient réunies : l'absence de contrepartie pour le bénéficiaire et le caractère bénévole du versement.



## AVERTISSEMENT

*140 aides privées et publiques* rassemble les informations principales concernant les différentes formes de soutien dont peuvent bénéficier les artistes plasticiens.

Les prix, les concours et les bourses ainsi que les différentes aides financières distribués par les acteurs privés et les structures publiques sont ainsi répertoriés. Le choix a été fait de présenter aussi bien les aides auxquelles peuvent postuler les artistes que les prix attribués sur invitation. Sont également référencées les manifestations, telles que les festivals ou les expositions, pour lesquelles les artistes ont la possibilité de soumettre un dossier ou de répondre à un appel à projet.

Les résidences et les bourses liées à une résidence, qui peuvent se définir comme des aides aux artistes, font l'objet d'une édition distincte dans la collection des Guides de l'art contemporain, *196 résidences en France*, consultable parmi les publications téléchargeables du site internet du Centre national des arts plastiques ([www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)). Ces informations, régulièrement actualisées, sont également disponibles dans la rubrique guide-annuaire.

Les données contenues dans le guide *140 aides privées et publiques* ont été communiquées par les structures qui souhaitent figurer dans le guide. Elles en sont seules responsables.

Par ailleurs, malgré sa vigilance, ce guide ne saurait être exhaustif. Le Centre national des arts plastiques ne peut être tenu responsable de l'absence de structures dans l'ouvrage ou de la qualité des aides ici référencées. Afin d'éviter certains écueils, il convient de rappeler que ce guide a pour vocation de présenter les différentes aides existantes. Il revient donc à l'artiste intéressé par l'une d'entre elles de prendre directement contact avec la structure organisatrice pour obtenir de plus amples renseignements.

Sélection sur dossier   
 Sélection sur invitation   
 Structure gérant également une résidence

PRIX-  
CONCOURS

## ARTS VISUELS

## AUDI TALENTS AWARDS

Audi France et Double 2  
 60 rue de la Jonquière  
 75017 Paris

[auditalentsawards@double2.fr](mailto:auditalentsawards@double2.fr)  
[www.myaudi.fr/auditalentsawards](http://www.myaudi.fr/auditalentsawards)

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** Accompagnement à la réalisation du projet artistique primé, exposition individuelle lors de la Foire Internationale d'Art Contemporain (FIAC)

**Conditions de participation**

## CONCOURS ARTISTIQUE DE LA CCIMP

Chambre de Commerce  
 et d'Industrie Marseille-Provence  
 Palais de la Bourse, BP 21856  
 13221 Marseille Cedex 01  
[stephanie.breffeilh@ccimp.com](mailto:stephanie.breffeilh@ccimp.com)  
[www.ccimp.com](http://www.ccimp.com)

**Responsable(s)** Laurent Carenzo,  
 Chef de cabinet, Directeur stratégie  
 et communication et Stéphanie Breffeilh,  
 Chargée de développement

**Modalités d'attribution** Annuel / 2-3 lauréats

**Dotations** 30 000 € / an à répartir  
 entre les lauréats, exposition collective,  
 édition d'un catalogue, acquisition  
 des œuvres lauréates

**Conditions de participation**

Thème imposé

CONCOURS DE CRÉATION  
ARTISTIQUE EUROMÉDITERRANÉEN  
REGARDS DE PROVENCE

Fondation Regards de Provence  
 Musée Regards de Provence,  
 Allée Regards de Provence  
 13002 Marseille

[regards-de-provence@wanadoo.fr](mailto:regards-de-provence@wanadoo.fr)  
[www.museeeregardsdeprovence.com](http://www.museeeregardsdeprovence.com)

**Responsable(s)** Pierre Dumon, Président

**Modalités d'attribution** Attribution  
 irrégulière / 5 lauréats

**Dotations** Exposition collective,  
 édition d'un catalogue,

13 500 € à répartir entre les cinq lauréats :

- 1<sup>er</sup> Prix : 6000 €

- 2<sup>e</sup> Prix : 4000 €

- 3<sup>e</sup> Prix : 2000 €

- Prix découverte de la Provence

de l'artiste étranger : 1000 €

- Prix du public (désigné par le vote des visiteurs) :

500 € et achat de l'œuvre par la fondation

**Conditions de participation**

Ouverte aux artistes plasticiens français et des  
 pays méditerranéens ayant exposé dans des salons  
 ou des galeries

## DENA FOUNDATION ART AWARD

Dena Foundation for Contemporary Art  
 2 quai des Célestins  
 75004 Paris  
[info@denafoundation.com](mailto:info@denafoundation.com)  
[www.denafoundation.com](http://www.denafoundation.com)

**Responsable(s)** Giuliana Setari Carusi, Présidente

**Modalités d'attribution** Attribution  
 irrégulière / 1 lauréat

**Dotations** 3000 €, édition d'un catalogue,  
 résidence au centre international d'accueil  
 et d'échanges des Récollets (1 semaine),  
 conférence autour du travail de l'artiste

**Conditions de participation**  Ouverte aux  
 artistes professionnels de moins de 40 ans

**EVENS ARTS PRIZE**

Fondation Evens  
4 rue Charles V  
75004 Paris  
[paris@evensfoundation.be](mailto:paris@evensfoundation.be)  
[www.evensfoundation.be](http://www.evensfoundation.be)

**Responsable(s)** Anne Davidian,  
responsable du bureau Paris

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 15 000 €

**Conditions de participation**

Ouverte aux artistes professionnels résidant dans l'Union européenne

**GRAND PRIX DE L'INSTITUT CULTUREL BERNARD MAGREZ**

Institut Culturel Bernard Magrez -  
Centre d'Art du château Pape Clément   
5 rue Labottière  
33000 Bordeaux  
[contact@institut-bernard-magrez.com](mailto:contact@institut-bernard-magrez.com)  
[www.institut-bernard-magrez.com](http://www.institut-bernard-magrez.com)

**Responsable(s)** Bernard Magrez, Président  
et Ashok Adicéam, Directeur

**Modalités d'attribution** Annuel / 3 lauréats

**Dotations** 10 000 € à partager entre les lauréats,  
exposition collective, édition d'un catalogue,  
acquisition d'une œuvre à chaque lauréat

**Conditions de participation** Ouverte aux  
artistes professionnels et étudiants de moins de 35 ans

**OPLINE PRIZE**

Groupe Passerelle  
10 quai des Chartrons  
33000 Bordeaux  
[michelerobine@gmail.com](mailto:michelerobine@gmail.com)  
[www.oplineprize.com](http://www.oplineprize.com)

**Responsable(s)** Michèle Robine,  
Présidente d'Opline

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 8000 €

**Conditions de participation**

**PRIX ARTISTIQUE FÉNÉON**

Chancellerie des universités de Paris  
DAC  
47 rue des Écoles  
75230 Paris Cedex 05  
[prix.chancellerie@ac-paris.fr](mailto:prix.chancellerie@ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 1000 €, exposition individuelle

**Conditions de participation**

Sur proposition des établissements d'enseignement  
artistique / ouverte aux étudiants de moins de 35 ans

**PRIX BULLUKIAN D'AIDE À LA CRÉATION CONTEMPORAINE**

Fondation Bullukian  
26 place Bellecour  
69002 Lyon  
[contact@bullukian.com](mailto:contact@bullukian.com)  
[www.bullukian.com](http://www.bullukian.com)

**Responsable(s)** Fanny Robin,  
Responsable de projets culturels

**Modalités d'attribution** Biennale / 1 lauréat

**Dotations** Prix estimé à 15 000 € :

- bourse : 5000 €

- exposition individuelle,

- édition d'un catalogue

- possibilité de bénéficier d'un atelier  
à Lyon pour 6 mois

**Conditions de participation**

Ouverte à tous les artistes plasticiens de moins  
de 35 ans et domiciliés en France

**PRIX CANSON**

Fonds Canson pour l'art et le papier  
9 rue Guyon de Guercheville, BP 70122  
14204 Hérouville Saint Clair  
[contact@fonds-canson.com](mailto:contact@fonds-canson.com)  
[www.fonds-canson.com](http://www.fonds-canson.com)

**Responsable(s)** Catherine Barthe

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** Dotation en matériel, exposition lors d'une  
foire d'art contemporain, acquisition de 2 œuvres

**Conditions de participation**

Ouverte aux artistes professionnels

**PRIX CHARLES OULMONT**

Fondation Charles Oulmont  
c/o Fondation de France  
40 avenue Hoche  
75008 Paris

[fondation-charles-oulmont.org](http://fondation-charles-oulmont.org)

**Modalités d'attribution** Annuel / 2 ou 3 lauréats

**Dotations** 2000 €, exposition collective

**Conditions de participation**

**PRIX CIC'ART POUR L'ART CONTEMPORAINE**

CICART, CIC Sud-Ouest  
Direction de la Communication, Cité Mondiale  
20 quai des Chartrons  
33000 Bordeaux  
[cicart@cic.fr](mailto:cicart@cic.fr) / [sabine.coulon@cic.fr](mailto:sabine.coulon@cic.fr)  
[www.cicart.com](http://www.cicart.com)

**Responsable(s)** Sabine Menaut Coulon

**Modalités d'attribution** Annuel / 3 lauréats

**Dotations** 10 000 €, acquisition, exposition

**Conditions de participation**

Ouverte aux artistes professionnels de plus de 25  
ans ayant un lien avec le territoire du Sud-Ouest

**PRIX COAL ART & ENVIRONNEMENT**

COAL, Coalition pour l'art  
et le développement durable  
2 rue Cafarelli  
75003 Paris  
[contact@projetcoal.fr](mailto:contact@projetcoal.fr)  
[www.projetcoal.org](http://www.projetcoal.org)

**Responsable(s)** Lauranne Germond

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 10 000 €

**Conditions de participation**

**PRIX D'ART ROBERT SCHUMAN**

Ville de Metz   
Place d'Armes, BP 21025  
57036 Metz Cedex 01  
[actionculturelle@mairie-metz.fr](mailto:actionculturelle@mairie-metz.fr)  
[www.metz.fr](http://www.metz.fr)

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 10 000 €, exposition collective,  
édition d'un catalogue

**Conditions de participation**

Ouverte aux artistes professionnels  
et aux étudiants

**PRIX DE LA JEUNE CRÉATION À SAINT-RÉMY**

L'Atelier Blanc   
5 rue Sainte-Émilie de Rodat  
12200 Villefranche-de-Rouergue  
[atelier.blanc@wanadoo.fr](mailto:atelier.blanc@wanadoo.fr)  
[moulinesarts.sr@orange.fr](mailto:moulinesarts.sr@orange.fr)  
[www.atelier-blanc.org](http://www.atelier-blanc.org)

**Responsable(s)** Pierrette Villemagne, Président

**Modalités d'attribution** Annuel / 2 lauréat

**Dotations**

- Prix du jury : 1000 €, résidence 1 mois

- Prix du public : 200 €

- Exposition des finalistes

**Conditions de participation**

Ouverte aux artistes professionnels  
et étudiants de moins de 33 ans

**PRIX DU PROLÉ**

Association Le Manif  
27 rue Parmentier  
30000 Nîmes  
[lemanif@gmail.com](mailto:lemanif@gmail.com)  
[www.lemanif.org](http://www.lemanif.org)

**Responsable(s)** Bernard Calendini, Président

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 1500 €

**Conditions de participation** Thème imposé

**PRIX FRÉDÉRIC DE CARFORT**

Fondation Frédéric et Simone de Carfort  
c/o Fondation de France, Département Culture,  
40 avenue Hoche  
75008 Paris  
[culture@fdf.org](mailto:culture@fdf.org)

**Responsable(s)** Émilie Langlois

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotation** 2300 €

**Conditions de participation** 

**PRIX KESKAR**

Fondation Marguerite et Méthode Keskars  
c/o Fondation de France, département Culture  
40 avenue Hoche  
75008 Paris

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Conditions de participation**  Sur désignation de l'École supérieure des Beaux-arts de Paris

**PRIX MARCEL DUCHAMP**

ADIAF, Association pour la diffusion internationale de l'art français

23 quai Voltaire  
75007 Paris

[adiaf@adiaf.com](mailto:adiaf@adiaf.com)

[www.adiaf.com](http://www.adiaf.com)

**Modalités d'attribution** Annuel / 4 artistes nommés dont 1 lauréat

**Dotations** 35 000 €, exposition individuelle du lauréat au Centre Pompidou, exposition collective des artistes nommés à la FIAC, édition d'un catalogue

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes français ou résidant en France, âgés de moins de 50 ans

**PRIX MEURICE POUR L'ART CONTEMPORAIN**

Hôtel Le Meurice  
228 rue de Rivoli  
75001 Paris  
[info.lmp@dorchestercollection.com](mailto:info.lmp@dorchestercollection.com)

[www.lemeurice.com](http://www.lemeurice.com)

**Responsable(s)** Anne Vogt-Bordure,

Directrice de la communication

**Modalités d'attribution** Annuel / 4 lauréats

**Dotations** 20 000 € (10 000 € pour l'artiste et 10 000 € pour la galerie), exposition collective, acquisition de l'œuvre

**Conditions de participation**  Présentation par une galerie / ouverte aux artistes professionnels de moins de 50 ans travaillant ou vivant en France

**PRIX PLATINUM MASTERCARD**

MasterCard France et Galerie ArtFloor  
44 rue Cambonne

75740 Paris Cedex 15

[candidatures-prix-platinum-2011@artfloor.com](mailto:candidatures-prix-platinum-2011@artfloor.com)

[www.artfloor.com](http://www.artfloor.com) / [www.mastercard.fr](http://www.mastercard.fr)

**Responsable(s)** Emmanuel Petit, Président et Directeur général MasterCard France

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotation** 12 000 €

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 45 ans représentés par une galerie établie en France

**PRIX RICARD**

Fondation d'entreprise Ricard

12 rue Boissy d'Anglas

75008 Paris

[info@fondation-entreprise-ricard.com](mailto:info@fondation-entreprise-ricard.com)

[www.fondationentreprisericard.com](http://www.fondationentreprisericard.com)

**Responsable(s)** Colette Barbier, Directrice

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotation** 15 000 € destinés à l'achat d'une œuvre du lauréat offerte au Centre Pompidou

**Conditions de participation** 

**PRIX SAM**

SAM Art Projects 

Villa Raffet

17-19 avenue du Général Leclerc

75014 Paris

[alice@samartprojects.org](http://alice@samartprojects.org)

[www.samartprojects.org](http://www.samartprojects.org)

**Responsable(s)** Alice Vaganay, Directrice

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** Récompense, exposition dans un module du Palais de Tokyo, édition d'un catalogue

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes français ou résidant en France ayant une galerie et un projet à destination d'un pays émergent

**PRIX SCIENCES PO POUR L'ART CONTEMPORAIN**

Sciences Po

28 rue des Saints-Pères

75007 Paris

[sciencespo.artcontemporain@gmail.com](mailto:sciencespo.artcontemporain@gmail.com)

[www.sciencespo-artcontemporain.com](http://www.sciencespo-artcontemporain.com)

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 5000 €, bourse de résidence à la Vrije Academie (La Haye, Pays-Bas), exposition collective, édition d'un catalogue. Un prix du public est également attribué (récompense simplement honorifique)

**Conditions de participation** 

Parrainage par un membre du comité de sélection / ouverte aux étudiants et artistes professionnels de moins de 35 ans résidant en France

**PRIX ZERVOS - RÉGION BOURGOGNE**

Fondation Christian et Yvonne Zervos 

La Goulotte, BP 18

89450 Vezelay

[fondation.zervos@wanadoo.fr](mailto:fondation.zervos@wanadoo.fr)

[www.fondationzervos.com](http://www.fondationzervos.com)

**Responsable(s)** Jacques Py, Président

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 4500 €, résidence, exposition individuelle, édition d'un catalogue

**Conditions de participation** 

**SALON DE MONTROUGE**

Ville de Montrouge 

43 avenue de la République

92120 Montrouge

[culture@ville-montrouge.fr](mailto:culture@ville-montrouge.fr)

[www.ville-montrouge.fr](http://www.ville-montrouge.fr)

**Responsable(s)** Damien Bigot,

Responsable du service culturel

**Modalités d'attribution** Annuel / 3 lauréats

**Dotations** 1000 € pour chaque lauréat, exposition

**Conditions de participation** 

**LES TALENTS CONTEMPORAINS**

Fondation François Schneider

28 rue de la Première Armée

68700 Wattwiller

[info@fondationfrancoisschneider.org](mailto:info@fondationfrancoisschneider.org)

[www.fondationfrancoisschneider.org](http://www.fondationfrancoisschneider.org)

**Modalités d'attribution** Annuel / 7 lauréats

**Dotations** 300 000 €

répartis entre les lauréats

- Talent d'eau : 150 000 €

(dont 50% destinés à l'acquisition de l'œuvre)

- Talent d'or : 50 000 €

(dont 50% destinés à l'acquisition de l'œuvre)

- Talent d'argent (du 3<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup>) : 20 000 €

**Conditions de participation** 

Thème imposé : l'eau

**PRIX ARCIMBOLDO**

Association Gens d'Images

13 rue Delambre

75014 Paris

[prix-arcimboldo@gensdimages.com](mailto:prix-arcimboldo@gensdimages.com)

[http://gensdimages.com](http://http://gensdimages.com)

Fondation Swiss Life, mécène du prix  
**Responsable(s)** Monique Plon, Déléguée générale du Prix Arcimboldo et Anne-Marie Lasry, Directrice Fondation Swiss Life  
**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat  
**Dotations** 8000 €, exposition individuelle  
**Conditions de participation**   
 Parrainage par des personnalités qualifiées nommées par les organisateurs

### PRIX CUBE

Le Cube   
 20 cours Saint Vincent  
 9210 Issy-les-Moulineaux  
[contact@art3000.com](mailto:contact@art3000.com)  
[www.lecube.com](http://www.lecube.com)  
**Responsable(s)** Hélène Gestin, Directrice adjointe  
**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat  
**Dotations** 10 000 €, exposition collective  
**Conditions de participation**   
 Ouverte aux artistes de moins de 35 ans

### PRIX DE L'ŒUVRE D'ART NUMÉRIQUE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias  
 5 avenue Velasquez  
 75008 Paris  
[www.scam.fr](http://www.scam.fr)  
**Responsable(s)** Jean-Pierre Mast  
**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat  
**Dotation** 4500€  
**Conditions de participation**   
 Présélection au sein des festivals du court-métrage de Clermont-Ferrand et Vidéoformes

### PRIX DE L'ŒUVRE D'ART NUMÉRIQUE INTERACTIVE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias  
 5 avenue Velasquez  
 75008 Paris  
[www.scam.fr](http://www.scam.fr)  
**Responsable(s)** Jean-Pierre Mast

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat  
**Dotation** 2000€  
**Conditions de participation**   
 Présélection par un jury

### PRIX DE LA CRÉATION VIDÉO

Vidéoformes   
 64 rue Lamartine  
 63000 Clermont-Ferrand  
[videoformes@videoformes.com](mailto:videoformes@videoformes.com)  
[www.videoformes.com](http://www.videoformes.com)  
**Modalités d'attribution** Annuel / 3-7 lauréats  
**Dotations** 2500 €, exposition collective, édition d'un catalogue, acquisition  
**Conditions de participation** 

### PRIX DES BAINS NUMÉRIQUES CATÉGORIE ARTS VISUELS

Centre des arts Enghien-les-Bains  
 12-16 rue de la Libération  
 95880 Enghien-les-Bains  
[bnpro@cdarts.ensghien95.fr](mailto:bnpro@cdarts.ensghien95.fr)  
[www.cda95.fr](http://www.cda95.fr) / [www.bainsnumeriques.fr](http://www.bainsnumeriques.fr)  
**Responsable(s)** Emmanuel Cuisinier  
**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat (3 œuvres sélectionnées programmées au sein du festival)  
**Dotation** Aide à la diffusion comprenant la réalisation d'un outil de promotion (DVD - livret)  
**Conditions de participation** 

### PRIX JEUNE TALENT

SCAM, Société civile des auteurs multimédias  
 5 avenue Velasquez  
 75008 Paris  
[www.scam.fr](http://www.scam.fr)  
**Responsable(s)** Jean-Pierre Mast  
**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat  
**Dotation** 1500€  
**Conditions de participation**  Présélection au sein du festival e-magiciens de Valenciennes

### PRIX SCRIBE

Hôtel Scribe Paris  
 1 rue Scribe  
 75009 Paris  
[francoise.gaudin@sofitel.com](mailto:francoise.gaudin@sofitel.com)  
[www.hotel-scribe.com](http://www.hotel-scribe.com)  
**Responsable(s)** Pascale Cassagnau et Françoise Gaudin  
**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

### PRIX STUDIO COLLECTOR

Isabelle et Conrad Lemaître  
**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat  
**Dotation** 5000 €  
**Conditions de participation**   
 Désignation par un collectionneur nommé par Isabelle et Conrad Lemaître au sein de l'exposition Panorama du Studio National du Fresnay à Tourcoing



### CONCOURS À L'INNOVATION

Association Handitec  
 Route de Livery  
 77170 Coubert  
[handitec2@handitec.com](mailto:handitec2@handitec.com)  
[www.handitec.com](http://www.handitec.com)  
**Responsable(s)** Catherine Coureu  
**Modalités d'attribution** Biennal / 4 lauréats  
**Dotations** Exposition collective, 6 500 € répartis entre les lauréats  
 – 1<sup>er</sup> Prix : 3000 €  
 – 2<sup>e</sup> Prix : 1500 €  
 – 3<sup>e</sup> Prix : 1000 €  
 – Prix du public : 1000 €  
**Conditions de participation** 

### CONCOURS DESIGN PARADE

Villa Noailles   
 Montée Noailles

83400 Hyères  
[contact@villanoailles-hyeres.com](mailto:contact@villanoailles-hyeres.com)  
[www.villanoailles-hyeres.com](http://www.villanoailles-hyeres.com)  
**Responsable(s)** Jean-Pierre Blanc, Directeur  
**Modalités d'attribution** Annuel / 3 lauréats  
**Dotations**  
 – Grand Prix Design Parade : bourse d'aide à la création de 5000 euros offerte par la Galerie Kreo, séjour de recherche d'un an à Sèvres – Cité de la céramique, séjour de recherche d'un an au CIRVA exposition monographique l'année suivant le prix  
 – Prix du public et de la Ville d'Hyères  
**Conditions de participation** 

### PRIX ÉMILE HERMÈS

Fondation d'entreprise Hermès   
 24 Faubourg Saint-Honoré  
 75008 Paris  
[contact@fondationentreprisehermes.org](mailto:contact@fondationentreprisehermes.org)  
[www.fondationentreprisehermes.org](http://www.fondationentreprisehermes.org)  
[www.prixemilehermes.com](http://www.prixemilehermes.com)  
**Responsable(s)** Catherine Tsékénis, Directrice  
**Modalités d'attribution** Triennal / 3 lauréats  
**Dotations** Exposition collective, 90 000 € à répartir entre les lauréats  
 – 1<sup>er</sup> Prix : 50 000 €  
 – 2<sup>e</sup> Prix : 25 000 €  
 – 3<sup>e</sup> Prix : 15 000 €  
**Conditions de participation**   
 Ouverte aux étudiants, designers, architectes et ingénieurs professionnels de moins de 40 ans



### PRIX DE DESSIN CONTEMPORAIN

Fondation Daniel et Florence Guerlain  
 5 rue de la Vallée  
 78490 Les Mesnuls  
[fdg2@wanadoo.fr](mailto:fdg2@wanadoo.fr)  
[www.fondationdfguerlain.com](http://www.fondationdfguerlain.com)

**Responsable(s)** Florence et Daniel Guerlain, Présidents

**Modalités d'attribution** Annuel / 3 artistes primés et 1 lauréat

**Dotations** 15 000 € pour le lauréat, 2500 € pour chacun des 2 autres artistes primés, acquisition de l'œuvre lauréate offerte au Musée national d'Art moderne, le Centre Pompidou

**Conditions de participation** 

Réservée aux artistes français ou étrangers, habitant ou non en France, mais entretenant avec la France un lien culturel privilégié

### PRIX DE DESSIN PIERRE DAVID-WEILL

Académie des Beaux-Arts   
23 quai de Conti, CS 90618  
75270 Paris Cedex 06

[annie.hirsig@academie-des-beaux-arts.fr](mailto:annie.hirsig@academie-des-beaux-arts.fr)

[www.academie-des-beaux-arts.fr](http://www.academie-des-beaux-arts.fr)

**Responsable(s)** Annie Hirsig

**Modalités d'attribution** Annuel / 3 lauréats

**Dotations** 10 000 € répartis entre les lauréats, exposition collective

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 40 ans résidant en France depuis au moins 6 mois

### PRIX DRAWING NOW

CPCT Arts & Events  
48 rue Raymond Losserand  
75014 Paris

[info@drawingnowparis.com](mailto:info@drawingnowparis.com)

[www.drawingnowparis.com](http://www.drawingnowparis.com)

Prix mécéné par le fonds de dotation pour le dessin contemporain

**Responsable(s)** Christine Phal, Présidente

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 5000 €, exposition collective

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 50 ans présentés en focus sur le stand d'une des galeries exposantes

### PRIX FONDATION PLAGE POUR WATCH THIS SPACE#6 RÉSEAU 50° NORD

Fondation Plage pour l'Art  
7 allée du Château Blanc  
59290 Wasquehal  
[cjubin@plage.fr](mailto:cjubin@plage.fr)

[www.fondationplage.com](http://www.fondationplage.com)

**Responsable(s)** Christine Jubin,

Chargée de mission

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 1000 €, exposition

**Conditions de participation**  Réservée

aux artistes émergents ou étudiants résidant dans l'Eurorégion (Nord, Belgique et sud de l'Angleterre)

## GRAVURE

### CONCOURS DE GRAVURE

Association Jean Chièze  
11 rue Berryer  
75008 Paris

[micheline.meulet@orange.fr](mailto:micheline.meulet@orange.fr)

[www.jeanchieze-asso.fr](http://www.jeanchieze-asso.fr)

**Responsable(s)** Micheline Meulet, Président

**Modalités d'attribution** Triennale / nombre de lauréats variable

**Dotations** Montant variable, exposition collective, édition d'un catalogue

**Conditions de participation** 

### PRIX DE GRAVURE LACOURIÈRE

Bibliothèque nationale de France, département des estampes et de la photographie  
5 rue Vivienne  
75002 Paris  
[www.bnf.fr](http://www.bnf.fr)

**Responsable(s)** Lise Fauchereau

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotation** 8000 €

### Conditions de participation



Ouverte aux graveurs de moins de 45 ans résidant en France depuis au moins 3 ans

### PRIX GRAVIX

Gravix  
59 rue Boursault  
75017 Paris

[contact@gravix.info](mailto:contact@gravix.info)

[www.gravix.info](http://www.gravix.info)

**Responsable(s)** Christine Moissinac

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 7500 €, exposition collective, acquisition de 3 œuvres

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 45 ans résidant en France

## MÉTIER D'ART

### PRIX « L'ŒUVRE »

Fondation Ateliers d'art de France  
6 rue Jadin  
75017 Paris

[fondation@ateliersdart.com](mailto:fondation@ateliersdart.com)

[www.fondationateliersdartdefrance.org](http://www.fondationateliersdartdefrance.org)

**Responsable(s)** Khalila Hassouna, chargée de développement

**Modalités d'attribution** Triennal / 1 lauréat

**Dotation** Acquisition de l'œuvre lauréate (plafonnée à 60 000 €) destinée à couvrir les frais de réalisation de la pièce proposée

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes professionnels résidant en France

### PRIX « LE CRÉATEUR »

Fondation Ateliers d'art de France  
6 rue Jadin  
75017 Paris

[fondation@ateliersdart.com](mailto:fondation@ateliersdart.com)

[www.fondationateliersdartdefrance.org](http://www.fondationateliersdartdefrance.org)

**Responsable(s)** Khalila Hassouna, Chargée de développement

**Modalités d'attribution** Triennal / 1 lauréat

**Dotation** Organisation par la Fondation d'une exposition singulière présentant la démarche du lauréat et visant à faire évoluer le regard du public sur les métiers d'art.

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes professionnels résidant en France

### PRIX AVENIR MÉTIERS D'ART

Institut National des Métiers d'Art  
23 avenue Daumesnil  
75012 Paris

[info@inma-france.org](mailto:info@inma-france.org)

[www.institut-metiersdart.org](http://www.institut-metiersdart.org)

**Responsable(s)** Rose-Marie Tostivint

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat régional et 3 lauréats nationaux

**Dotations**  
Régional : 250 €

National :

- 1<sup>er</sup> Prix : 4500 €

- 2<sup>e</sup> Prix : 2000 €

- 3<sup>e</sup> Prix : 1000 €

Exposition collective

**Conditions de participation** 

Ouverte aux étudiants âgés de moins de 26 ans

### PRIX LILIANE BETTENCOURT POUR L'INTELLIGENCE DE LA MAIN

Fondation Bettencourt-Schueller  
27-29 rue des Poissonniers  
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

[culture@fondationbs.org](mailto:culture@fondationbs.org)

[www.fondationbs.org](http://www.fondationbs.org)

**Responsable(s)** Hedwige Sautereau

**Modalités d'attribution** Annuel / 3 lauréats**Dotations**

- Talents d'Exception : 50 000 €
- Dialogues : 25 000 € pour chacun des deux lauréats

**Conditions de participation** **PEINTURE****« NOVEMBRE À VITRY »**

Galerie municipale Jean-Collet  
59 avenue Guy-Môquet  
94400 Vitry-sur-Seine  
[galerie.municipale@mairie-vitry94.fr](mailto:galerie.municipale@mairie-vitry94.fr)  
[www.mairie-vitry94.fr/culture/galerie](http://www.mairie-vitry94.fr/culture/galerie)

**Responsable(s)** Catherine Viollet,  
Conseillère aux arts

**Modalités d'attribution** Annuel / 2 lauréats

**Dotations** 5000 €, exposition individuelle, édition d'un catalogue, acquisition de l'œuvre

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 40 ans

**CONCOURS PALISS'ART**

Conseil général de l'Eure  
Hôtel du Département,  
Boulevard Georges Chauvin  
27021 Évreux Cedex  
[laurence.ouvrier-buffet@cg27.fr](mailto:laurence.ouvrier-buffet@cg27.fr)  
[www.eureenligne.fr](http://www.eureenligne.fr)

**Responsable(s)** Laurence Ouvrier-Buffet

**Modalités d'attribution** Annuel / 10 lauréats

**Dotations** 8 000 € répartis entre les lauréats, acquisition des 10 œuvres lauréates

- 1<sup>er</sup> Prix : 2000 €, exposition individuelle
- 2<sup>e</sup> Prix : 1500 €
- 3<sup>e</sup> Prix : 1000 €
- 4<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> Prix : 500 €

**Conditions de participation** **PRIX ANDRÉ ET BERTHE NOUFLARD**

Fondation André et Berthe Noufflard  
Maison d'art Bernard Anthonioz,  
16 rue Charles VII  
94130 Nogent-sur-Marne  
[culture@fdf.org](mailto:culture@fdf.org)

**Responsable(s)** Émilie Langlois

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 2300 €, exposition

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de plus de 45 ans résidant en France depuis au moins 3 ans

**PRIX DE PEINTURE DE L'ÉBOUILLANTÉ**

L'Ébouillanté  
6 rue des Barres  
75004 Paris  
[patric.heinrich@sfr.fr](mailto:patric.heinrich@sfr.fr)  
[ebouillante.pagesperso-orange.fr](http://ebouillante.pagesperso-orange.fr)

**Responsable(s)** Patrick Heinrich

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 300 €, exposition individuelle

**Conditions de participation** **PRIX JEAN CHEVALIER**

Fondation Albert Gleizes -  
Résidences d'artistes Moly-Sabata   
1 rue Moly-Sabata  
38550 Sablons  
[contact@molysabata.com](mailto:contact@molysabata.com)  
[www.moly-sabata.com](http://www.moly-sabata.com)

**Responsable(s)** Association Les Amis de Jean Chevalier, Galerie Olivier Houg, Fondation Albert Gleizes

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 5000 €, résidence à Moly-Sabata (2 mois), exposition individuelle

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans domiciliés ou diplômés d'une école des Beaux-arts dans la région Rhône-Alpes ou région contigüe

**PRIX MOURLOT**

Association pour le Prix de peinture Jean-Michel Mourlot  
27 rue Thubaneau  
13001 Marseille  
[galeriemourlot@gmail.com](mailto:galeriemourlot@gmail.com)  
[galeriemourlot.free.fr](http://galeriemourlot.free.fr)

**Responsable(s)** Olivier Billard

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 3000 €, exposition individuelle

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 40 ans

**PHOTOGRAPHIE****BOURSE DU TALENT**

Photographie.com  
15 rue du sentier  
75002 Paris  
[studio@photographie.com](mailto:studio@photographie.com)  
[www.photographie.com](http://www.photographie.com)

**Responsable(s)** Didier de Faÿs

**Modalités d'attribution** Trimestriel / 1 lauréat

**Dotations** 1 appareil Nikon reflex numérique D7000, exposition collective, production d'un portfolio

**Conditions de participation** **CONCOURS HYÈRES PHOTOGRAPHIE**

Villa Noailles   
Montée Noailles  
83400 Hyères  
[contact@villanoailles-hyeres.com](mailto:contact@villanoailles-hyeres.com)  
[www.villanoailles-hyeres.com](http://www.villanoailles-hyeres.com)

**Responsable(s)** Jean-Pierre Blanc, Directeur

**Modalités d'attribution** Annuel / 3 lauréats

**Dotations**

- Prix du jury photographie
- Dotation School of Visual Arts

- Mention spéciale du jury photographie

- Exposition l'année suivant le prix

**Conditions de participation** **CONCOURS LILLE VILLE NATURE**

Maison de la Photographie  
18 rue Frémy  
59000 Lille  
[bureau@maisonphoto.com](mailto:bureau@maisonphoto.com)  
[www.maisonphoto.com](http://www.maisonphoto.com)

**Responsable(s)** Olivier Spillebout, Directeur

**Modalités d'attribution** Annuel / 20 lauréats**Conditions de participation** **GRAND PRIX HENRI CARTIER-BRESSON**

Fondation Henri Cartier-Bresson  
2 impasse Lebourg  
75014 Paris  
[contact@henricartierbresson.org](mailto:contact@henricartierbresson.org)  
[www.henricartierbresson.org](http://www.henricartierbresson.org)

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 30 000 €, exposition individuelle, édition d'un catalogue

**Conditions de participation** **PRIX CAMERA CLARA**

Fondation Grésigny  
1 rue du Général Largeau  
75116 Paris  
[info@prixcameraclara.com](mailto:info@prixcameraclara.com)  
[www.prixcameraclara.com](http://www.prixcameraclara.com)

**Responsable(s)** Audrey Bazin,  
Directrice artistique

**Modalités d'attribution**

Annuel / 2 lauréats

**Dotations** Exposition collective, 10 000 € répartis entre les lauréats

- 1<sup>er</sup> Prix : 6000 €
- 2<sup>e</sup> Prix : 4000 €

**Conditions de participation** 

**PRIX DE PHOTOGRAPHIE**

Mission Photographique du Tarn  
Conseil général du Tarn,  
Hôtel du Département  
[donatien.rousseau@cg81.fr](mailto:donatien.rousseau@cg81.fr)  
[missionphotographique@cg81.fr](http://missionphotographique@cg81.fr)  
**Modalités d'attribution** Annuel

**PRIX DÉCOUVERTE**

Rencontres d'Arles  
34 rue du docteur Fanton, BP 30096  
13632 Arles  
[info@rencontres-arles.com](mailto:info@rencontres-arles.com)  
[www.rencontres-arles.com](http://www.rencontres-arles.com)

**Responsable(s)** Julie Héraud**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 25 000 €, exposition individuelle**Conditions de participation**

Désignation par des nominateurs

**PRIX DES NUITS PHOTOGRAPHIQUES**

Les Nuits Photographiques   
8 place de la Redoute  
13200 Arles  
[guillaume@lesnuitsphotographiques.com](mailto:guillaume@lesnuitsphotographiques.com)  
[www.lesnuitsphotographiques.com](http://www.lesnuitsphotographiques.com)

**Responsable(s)** Guillaume Chamahian et Nicolas Havette, Directeurs artistiques**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 1500€, don de matériel de photographie, exposition, production d'un portfolio**Conditions de participation** **PRIX DU PHOTOJOURNALISME**

Fondation Carmignac Gestion  
24 place Vendôme  
75001 Paris  
[ngallon@carmignac.com](mailto:ngallon@carmignac.com)  
[www.fondation-carmignac-gestion.com](http://www.fondation-carmignac-gestion.com)  
**Responsable(s)** Nathalie Gallon,

Déléguée générale

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat  
**Dotations** 50 000 €, exposition individuelle, édition d'un catalogue, acquisition (4 œuvres)

**Conditions de participation**

Thème imposé

**PRIX HSBC POUR LA PHOTOGRAPHIE**

HSBC France  
109 avenue des Champs Elysées  
75419 Paris Cedex 08  
[contact.prix@hsbc.fr](mailto:contact.prix@hsbc.fr)  
[www.hsbc.fr/1/2/prix-photographie](http://www.hsbc.fr/1/2/prix-photographie)

**Responsable(s)** Christine Raout, Déléguée générale du prix HSBC pour la photographie**Modalités d'attribution** Annuel / 2 lauréats**Dotations** 5 000 € (acquisition de 6 œuvres minimum), exposition collective, édition d'un catalogue**Conditions de participation** **PRIX LUMA**

Fondation Luma  
Breuerlakehouse, Im Hausacher 35  
CH-8706 Feldmeilen

**Responsable(s)** Maja Hoffmann, Présidente**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 25 000 €, réalisation d'un projet personnel en collaboration avec Core Group, à Arles**Conditions de participation**

Sur proposition de Maja Hoffmann et Core Group, conseillers artistiques de la fondation Luma

**PRIX MARC LADRET DE LACHARRIÈRE**

Académie des Beaux-Arts   
23 quai de Conti, CS 90618  
75270 Paris Cedex 06  
[annie.hirsiq@academie-des-beaux-arts.fr](mailto:annie.hirsiq@academie-des-beaux-arts.fr)  
[www.academie-des-beaux-arts.fr](http://www.academie-des-beaux-arts.fr)

**Responsable(s)** Hermine Videau-Sorbier**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 15 000 €, exposition individuelle**Conditions de participation** **PRIX NIËPCE**

Association Gens d'Images  
13 rue Delambre  
75014 Paris  
[prix-niepce@gensdimages.com](mailto:prix-niepce@gensdimages.com)  
<http://gensdimages.com>

Société MK2, mécène du prix

**Responsable(s)** Nathalie Bocher-Lenoir,  
Déléguée générale du Prix Niépce et Marin  
Karmitz, Fondateur de la société MK2

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 8 000 €, exposition individuelle,

le lauréat devient membre de l'association

**Conditions de participation**

Parrainage par des personnalités nommées par les organisateurs / ouverte aux photographes de moins de 50 ans travaillant en France depuis au moins 3 ans

**PRIX PHOTOGRAPHIQUE « PHOTO D'HÔTEL, PHOTO D'AUTEUR »**

Hôtels Paris rive gauche  
19 rue Feuillantines  
75005 Paris  
[info@hprg.eu](mailto:info@hprg.eu)  
[www.phpa.fr](http://www.phpa.fr)

**Responsable(s)** Alain Bisotti,

Directeur artistique

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 3 000 €, exposition collective,

édition d'un catalogue, acquisition de 12 tirages

**Conditions de participation** **PRIX PHOTOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE LEVALLOIS**

Festival Photo Levallois  
Ville de Levallois,  
Direction des Affaires culturelles  
Centre culturel L'Escale

25 rue de la gare  
92300 Levallois  
[info@photo-levallois.org](mailto:info@photo-levallois.org)  
[www.photo-levallois.org](http://www.photo-levallois.org)

**Responsable(s)** Emily Gervais, diffusion culturelle**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 10 000 €, exposition monographique lors du festival Photo Levallois**Conditions de participation**

Ouverte à tout artiste âgé de moins de 35 ans

**PRIX QPN**

Quinzaine Photographique Nantaise  
4 rue Paul Ramadier  
44200 Nantes  
[herve.marchand1@gmail.com](mailto:herve.marchand1@gmail.com)  
[www.qpn.asso.fr](http://www.qpn.asso.fr)

**Responsable(s)** Hervé Marchand, Directeur**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 1000 €, édition d'un catalogue, exposition individuelle**Conditions de participation** **PRIX ROGER PIC**

SCAM, Société civile des auteurs multimédias  
5 avenue Velasquez  
75008 Paris  
[www.scam.fr](http://www.scam.fr)

**Responsable(s)** Jean-Pierre Mast**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat**Dotations** 4500 €, exposition**Conditions de participation** **PRIX UNION LATINE - MARTÍN CHAMBI DE PHOTOGRAPHIE**

Union Latine, Direction Culture et Communication  
204 rue de Vaugirard  
75015 Paris  
[m.prieto@unilat.org](mailto:m.prieto@unilat.org)  
[www.unilat.org](http://www.unilat.org)

**Responsable(s)** Lisa Ginzburg**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** 5 000 €, don d'un tirage d'une photographie de Martin Chambi, espace de promotion sur le site internet de l'Union Latine avec la mise en ligne des photographies et des données du lauréat

**Conditions de participation**

### PRIX VOIES OFF

Association Voies Off  
26 ter, rue Raspail  
13200 Arles  
[photographie@voies-off.com](mailto:photographie@voies-off.com)  
[www.voies-off.com](http://www.voies-off.com)

**Responsable(s)** Christophe Laloï,  
Directeur artistique

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** 2500 €, exposition collective

**Conditions de participation**

### SFR JEUNES TALENTS

SFR Jeunes Talents  
1 place Carpeaux  
92915 Paris La Défense  
[oriane.bonifassi@sfr.com](mailto:oriane.bonifassi@sfr.com)  
[www.sfrjeunestalents.fr](http://www.sfrjeunestalents.fr)

**Responsable(s)** Audrey Simiana, Responsable  
SFR Jeunes Talents

**Modalités d'attribution** Pluriannuel / 1 prix annuel

**Dotations** Expositions collectives (Rencontres d'Arles, Paris Photo, Le Bal, Galerie Polka), édition de catalogues, acquisition de 5 photographies pour un montant de 5000 €

**Conditions de participation**

## SCULPTURE

### PRIX DE LA NAPOULE

La Napoule Art Fondation   
Château de la Napoule,  
avenue Henry Clews, BP 940  
06210 Mandelieu-La Napoule

[nmercier@chateau-lanapoule.com](mailto:nmercier@chateau-lanapoule.com)

[www.chateau-lanapoule.com](http://www.chateau-lanapoule.com)

**Responsable(s)** Nelcy Mercier, Responsable  
des actions culturelles

**Modalités d'attribution** Biennal / 1 lauréat

**Dotations** Résidence, exposition, acquisition

**Conditions de participation**

### PRIX MAIF POUR LA SCULPTURE

Agence Community (missionnée par La Maif)  
40 rue François 1<sup>er</sup>  
75008 Paris

[info@community.fr](mailto:info@community.fr) / [prix-sculpture@maif.fr](mailto:prix-sculpture@maif.fr)

[www.community.fr](http://www.community.fr) / [www.maif.fr/prix-sculpture](http://www.maif.fr/prix-sculpture)

**Responsable(s)** Caroline Messensee

et Fabrice Badreau

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 lauréat

**Dotations** Réalisation de la sculpture en bronze  
(1 sculpture pour la Maif, 1 sculpture et le moule  
pour le lauréat), exposition, édition d'un catalogue

**Conditions de participation**

### SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE SCULPTURE SUR MARBRE

Ville de Grasse  
BP 12069  
06131 Grasse Cedex  
[www.ville-grasse.fr](http://www.ville-grasse.fr)

**Responsable(s)** Danièle Frossard

**Modalités d'attribution** Biennale / 7 lauréats

**Dotations** 3 000 € chacun

**Conditions de participation**

## BOURSES



### AIDE INDIVIDUELLE AU PROJET D'ARTS PLASTIQUES

Ville de Paris

16 rue des Blancs-Manteaux

75004 Paris

[brigitte.pilat@paris.fr](mailto:brigitte.pilat@paris.fr)

[www.paris.fr](http://www.paris.fr)

**Responsable(s)** Brigitte Pilat

**Modalités d'attribution** Annuelle /  
environ 40 bénéficiaires

**Dotations** 1 500 € - 5 000 €

**Description** Soutien à la production d'une  
exposition ou d'une œuvre à l'occasion de projets  
personnels liés à Paris, soit par le sujet, soit comme  
manifestation parti-cipant au dynamisme de la  
scène artistique parisienne

**Conditions de participation**

### AIDE À LA CRÉATION

LaBelleRevue.org et In extenso

12 rue Gault de Saint-Germain

63000 Clermont-Ferrand

[info@labellerevue.org](mailto:info@labellerevue.org)

[www.labellerevue.org](http://www.labellerevue.org)

**Modalités d'attribution** Annuel / 1 bénéficiaire

**Description** Accompagnement de l'artiste  
pendant 1 an sur différents événements,  
expositions ou éditions, et une rubrique lui est  
consacrée dans la version papier  
de La Belle Revue.

**Conditions de participation** Réservée aux  
artistes issus de l'agglomération clermontoise

### AIDES INDIVIDUELLES À LA CRÉATION

Directions régionales des affaires culturelles

**Modalités d'attribution** Pluriannuelles

**Dotations** 8 000 €

**Description** Permettre aux artistes de  
mener aussi bien une étude qu'une recherche  
artistique n'aboutissant pas nécessairement  
à la réalisation concrète d'une œuvre.

**Conditions de participation**

Ouverte aux artistes résidant sur le territoire de la  
région et pour des projets en France. Les artistes ne  
sont autorisés à présenter un dossier que dans une  
seule DRAC et ce, tous les deux ans si la réponse est  
négative ou tous les trois ans si la réponse est positive.

### ALLOCATION EXCEPTIONNELLE

Centre national des arts plastiques

1 place de la Pyramide, Tour Atlantique

92911 Paris-La Défense

[camille.villeneuve@culture.gouv.fr](mailto:camille.villeneuve@culture.gouv.fr)

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

**Dotation** 1 000 €

**Description** Aide de secours ponctuelle, réservée  
aux artistes qui rencontrent des difficultés financières  
ponctuelles ne leur permettant plus d'exercer leur acti-  
vité artistique de manière professionnelle et constante.

**Conditions de participation**

ouverte aux artistes résidant en France

### APPEL À PROJET A.M.E

Art & Mécénat d'Entreprises en Essonne

21 avenue d'Arpajon

91590 Cerny

[contact@ame-art.fr](mailto:contact@ame-art.fr)

[www.ame-art.fr](http://www.ame-art.fr)

**Modalités d'attribution** 1 bénéficiaire

**Dotations** 20 000 €, exposition de l'œuvre dans  
le hall d'accueil de la Chambre de commerce et  
d'industrie de l'Essonne

**Description** Aide à la réalisation d'œuvre, que le  
lauréat s'engage à livrer sur son lieu d'exposition  
définitif dans un délai maximum de 6 mois.

**Conditions de participation** 

L'œuvre doit être au stade de sa conception.  
Les œuvres en cours de réalisation ou déjà réalisées ne seront pas prises en considération.

**BOURSE ART ©OPYRIGHT**

Fondation Alberto et Annette Giacometti  
8 rue du Grenier Saint-Lazare  
75003 Paris  
[bourse@fondation-giacometti.fr](mailto:bourse@fondation-giacometti.fr)

[www.fondation-giacometti.fr](http://www.fondation-giacometti.fr)

**Responsable(s)** Flora Mitjavile, Chargée de communication

**Modalités d'attribution** Annuelle / 1 bénéficiaire

**Dotations** 10 000 €

**Description** Aide à la réalisation d'un projet individuel ou collectif de toute nature contribuant à attirer l'attention du public sur la contrefaçon des œuvres d'art

**Conditions de participation** 

**BOURSE DE L'ASSOCIATION MÉCÈNES DU SUD**

Association Mécènes du Sud  
32 rue Edmond Rostand  
13006 Marseille  
[info@mecenesdusud.fr](mailto:info@mecenesdusud.fr)  
[www.mecenesdusud.fr](http://www.mecenesdusud.fr)

**Responsable(s)** Bénédicte Chevallier, Déléguée générale

**Modalités d'attribution** Biannuelle / 5 bénéficiaires

**Dotations** Environ 100 000 €

**Description** Soutien financier mais aussi accompagnement des projets lauréats à travers des échanges entre mécènes, salariés et artistes tels que la résidence d'artistes en entreprise. Le projet doit avoir un lien avec le territoire Marseille-Provence.

**Conditions de participation** 

**BOURSE DE LA FONDATION NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES**

FNAGP, Fondation Nationale

des Arts Graphiques et Plastiques 

Hôtel Salomon de Rothschild  
11 rue Berryer  
75008 Paris  
[fnagp@wanadoo.fr](mailto:fnagp@wanadoo.fr)  
[www.fnagp.com](http://www.fnagp.com)

**Responsable(s)** Gérard Alaux, Directeur

**Modalités d'attribution** Biannuelle / nombre de bénéficiaires variable

**Dotations** 600 000 € / an répartis entre les bénéficiaires

**Description** Aide à la production

**Conditions de participation** 

**BOURSE JEAN-CLAUDE REYNAL**

Fondation Jean-Claude Reynal  
16 rue Montesquieu  
33000 Bordeaux  
[bourse.reynal@gmail.com](mailto:bourse.reynal@gmail.com)  
<http://www.rosab.net/bourse-reynal/>

**Responsable(s)** Ann-Gaëlle Coomber (école des Beaux-Arts de Bordeaux)

**Modalités d'attribution** Annuelle / 1 bénéficiaire

**Dotations** 10 000 €

**Description** Bourse de voyage d'étude, dans le pays de son choix, à un(e) jeune artiste travaillant directement sur papier. (La durée du séjour d'étude doit être de 6 mois maximum.)

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans

**BOURSE MARC DE MONTALEMBERT**

Fondation Marc de Montalembert   
c/o Fondation de France  
40 avenue Hoche  
75008 Paris  
[montalembert@fondationmdm.com](mailto:montalembert@fondationmdm.com)  
[www.fondationmdm.com](http://www.fondationmdm.com)

**Modalités d'attribution** Annuelle / 1 à 2 bénéficiaires

**Dotations** 7 000 €

**Description** Aide à la réalisation d'un projet trans-

culturel permettant d'approfondir la connaissance des diversités culturelles du monde méditerranéen

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans originaires de l'un des pays riverains de la Méditerranée

**BOURSE POUR UN COLLECTIF D'ARTISTES**

Drac Haute-Normandie  
2 rue Saint-Sever  
76037 Rouen  
[www.haute-normandie.culture.gouv.fr](http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr)  
**Modalités d'attribution** Annuelle / 1 bénéficiaire  
**Dotations** 5 000 €

**Description** Elle peut concerner la phase création de ce projet autant que sa phase de diffusion (exposition ou édition)

**Conditions de participation** 

Ouverte aux collectifs d'artistes résidant sur le territoire de Haute-Normandie

**DÉPÔT DE PROJET DE LA FONDATION D'ART OXYLANE**

Fondation d'Art Oxyane  
4 boulevard de Mons  
59665 Villeneuve d'Ascq  
[projets@fondation-art-oxylane.com](mailto:projets@fondation-art-oxylane.com)  
[www.fondation-art-oxylane.com](http://www.fondation-art-oxylane.com)

**Responsable(s)** Chiara Santini Parducci, Directrice

**Dotations** Participation financière

à la réalisation du projet

**Description** Toute forme de collaboration est envisageable mais le projet doit présenter un lien avec le sport au sens large

**Conditions de participation** 

**HORS LES MURS**

Institut Français / Pôle Résidences   
8-14 rue du Capitaine Scott  
75015 Paris  
[horslesmurs@institutfrancais.com](mailto:horslesmurs@institutfrancais.com)  
[www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)

**Dotations** 5 000 € / 10 000 € / 15 000 €

**Description** Allocation forfaitaire de séjour pour une durée de 1, 2 ou 3 mois consécutifs, dont le montant sera évalué en fonction du projet.

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de nationalité française ou résidant en France depuis au moins 5 ans

**SOUTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RECHERCHE ARTISTIQUE**

Centre national des arts plastiques  
1 place de la Pyramide, Tour Atlantique  
92911 Paris-La Défense  
[magali.fradin@culture.gouv.fr](mailto:magali.fradin@culture.gouv.fr)  
[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

**Dotations** 15 000 €

**Description** Contribuer au financement d'une recherche personnelle ou à développer un projet artistique

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes dont la démarche artistique est validée par des expositions dans des galeries ou dans des lieux de diffusion de l'art contemporain.

**AIDE À LA PRODUCTION - DICRÉAM, DISPOSITIF POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE MULTIMÉDIA**

CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée  
11 rue Galilée  
75116 Paris  
[julien.arnaud@cnc.fr](mailto:julien.arnaud@cnc.fr) / [sonia.angelo@cnc.fr](mailto:sonia.angelo@cnc.fr)  
[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

**Dotation** 50 % du budget

**Description** Aide à la première présentation publique d'une œuvre novatrice ou expérimentale (dite définitive) à l'écriture multimédia et numérique.

**Conditions de participation** 

### AIDE AU DÉVELOPPEMENT - DICRÉAM, DISPOSITIF POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE MULTIMÉDIA

CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée

11 rue Galilée

75116 Paris

[julien.arnaud@cnc.fr](mailto:julien.arnaud@cnc.fr) / [sonia.angelo@cnc.fr](mailto:sonia.angelo@cnc.fr)

[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

**Dotation** 50 % du budget

**Description** Accompagner le demandeur pour vérifier la pertinence artistique et la faisabilité technologique et financière du projet en vue d'une mise en production d'une œuvre novatrice ou expérimentale à l'écriture multimédia et numérique.

**Conditions de participation** 

### AIDE AUX MANIFESTATIONS - DICRÉAM, DISPOSITIF POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE MULTIMÉDIA

CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée

11 rue Galilée

75116 Paris

[julien.arnaud@cnc.fr](mailto:julien.arnaud@cnc.fr) / [sonia.angelo@cnc.fr](mailto:sonia.angelo@cnc.fr)

[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

**Dotations** 50 % du budget

**Description** Accompagner le demandeur dans la mise en œuvre de la manifestation sur le territoire français.

**Conditions de participation** 

### AIDE AUX PROJETS NOUVEAUX MÉDIAS

CNC, Centre national du cinéma

et de l'image animée

11 rue Galilée

75116 Paris

[pauline.augrain@cnc.fr](mailto:pauline.augrain@cnc.fr) / [corentin.lambot@cnc.fr](mailto:corentin.lambot@cnc.fr)

[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

**Dotation** Plafonnée à 50 000 €

**Description** Accompagne des auteurs et des producteurs qui souhaitent intégrer les spécificités de l'Internet et/ou des écrans mobiles dans leur démarche artistique et de diffusion.

**Conditions de participation** 

### AIDES À LA CRÉATION MULTIMÉDIA EXPÉRIMENTALE

Arcadi

51 rue du Faubourg Saint-Denis, CS 10106

75468 Paris Cedex 10

[info@arcadi.fr](mailto:info@arcadi.fr)

[www.arcadi.fr](http://www.arcadi.fr)

**Responsable(s)** Gilles Alvarez, Directeur du pôle arts de l'image et Julien Taib,

Conseiller artistique pour les arts numériques

**Modalités d'attribution** Biannuel / 10-15 bénéficiaires

**Dotations** 7 300 €, exposition, édition d'un catalogue

**Description** L'aide à la création multimédia expérimentale (Acme) est un soutien financier à la création d'œuvres d'art numérique, qu'il s'agisse de projets individuels ou collectifs. Une quinzaine sont soutenues chaque année. L'Acme peut être une aide à la maquette, à la production ou au redéveloppement de projet, voire à la rénovation de pièces dont l'obsolescence technologique est très rapide.

**Conditions de participation** 

### BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias

5 avenue Velasquez

75008 Paris

[www.scam.fr](http://www.scam.fr)

**Responsable(s)** Jean-Pierre Mast

**Modalités d'attribution** Annuelle / 10 bénéficiaires

**Dotations** 3 000 € - 6 000 €

**Conditions de participation** 

### BOURSE DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE

Fondation Jean-Luc Lagardère

42 rue de Washington

75408 Paris Cedex 08

[fondjll@lagardere.fr](mailto:fondjll@lagardere.fr)

[www.fondation-jeanluclagardere.com](http://www.fondation-jeanluclagardere.com)

**Modalités d'attribution** Annuelle / 1 bénéficiaire

**Dotation** 25 000 €

**Conditions de participation** 

Ouverte aux artistes de moins de 30 ans

### IMAGE / MOUVEMENT

Centre national des arts plastiques

1 place de la Pyramide, Tour Atlantique

92911 Paris-La Défense

[pascale.cassagnau@culture.gouv.fr](mailto:pascale.cassagnau@culture.gouv.fr)

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

**Dotation** 10 000 € - 20 000 €

**Description** Le dispositif constitue une aide à la création et à la valorisation de la création contemporaine dans le champ de l'audiovisuel et du cinéma. Il concerne des aides au développement, de production ou de post-production.

**Conditions de participation**  Ouvert aux structures capables d'assurer la production, ainsi que le suivi de la diffusion, de la distribution et de la promotion des projets retenus. Les productions aidées par ce dispositif doivent obligatoirement faire l'objet de diffusions publiques. Une structure peut déposer deux demandes par an au maximum.

### PROGRAMME LOUIS LUMIÈRE

Institut français 

8-14 rue du Capitaine Scott

75015 Paris

[louislumiere@institutfrancais.com](mailto:louislumiere@institutfrancais.com)

[www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)

**Dotation** 6 000 €

**Description** Allocation forfaitaire de séjour pour une durée de 2 mois consécutifs accordée à un jeune réalisateur déjà inscrit dans une démarche professionnelle, pour développer un projet cinématographique dans le domaine documentaire à l'étranger, dans le pays de son choix.

**Conditions de participation**  Ouvert aux artistes de moins de 35 ans et de nationalité française ou résidant en France depuis au moins 5 ans

### SOUTIEN DU FONDS IMAGES DE LA DIVERSITÉ

CNC, Centre national du cinéma

et de l'image animée

11 rue Galilée

75116 Paris

[marc.nigita@cnc.fr](mailto:marc.nigita@cnc.fr) / [sebastien.ricciardi@cnc.fr](mailto:sebastien.ricciardi@cnc.fr) /

[justine.cote@cnc.fr](mailto:justine.cote@cnc.fr)

[www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

**Dotation** Plafonnée à 50 000 €

**Description** Aides complémentaires aux œuvres cinématographiques, audiovisuelles et multimédia contribuant à une meilleure représentation de la diversité culturelle en France et à la promotion de l'égalité des chances.

**Conditions de participation** 

Ouverte aux projets ayant préalablement obtenu une aide sélective du CNC



### AIDE À PROJET VIA

VIA, Valorisation de l'Innovation dans l'Armeublement

29-35 avenue Daumesnil

75012 Paris

[via@mobilier.com](mailto:via@mobilier.com) / [bouisson@mobilier.com](mailto:bouisson@mobilier.com)

[www.via.fr](http://www.via.fr)

**Responsable(s)** Michel Bouisson,  
Chargé des aides à la création  
**Modalités d'attribution** Biannuelle /  
nombre de bénéficiaires variable  
**Dotations** Financement de la réalisation  
d'un prototype, exposition, édition d'un catalogue  
**Conditions de participation** ☐

### BOURSE AGORA POUR LE DESIGN

Bourse Agora  
24 rue de la Folie Méricourt  
75011 Paris  
[a.balsa@orange.fr](mailto:a.balsa@orange.fr)  
[www.bourseagora.fr](http://www.bourseagora.fr)

**Responsable(s)** Alain Lardet, Président  
**Modalités d'attribution** Biennale / 1 bénéficiaire  
**Dotation** 15 000 €  
**Conditions de participation** ☑  
Présélection par un jury puis soutenance du projet  
devant un jury / ouverte aux artistes et étudiants  
de moins de 40 ans résidant en France

### BOURSE CARTE BLANCHE

VIA, Valorisation de l'Innovation  
dans l'Ameublement  
29-35 avenue Daumesnil  
75012 Paris  
[via@mobilier.com](mailto:via@mobilier.com) / [bouisson@mobilier.com](mailto:bouisson@mobilier.com)  
[www.via.fr](http://www.via.fr)

**Responsable(s)** Michel Bouisson, Chargé  
des Aides à la création  
**Modalités d'attribution** Annuelle / variable  
**Dotations** Financement de prototypes, exposition  
individuelle, édition d'un catalogue  
**Description** Offrir une bourse de recherche per-  
mettant aux bénéficiaires de développer un projet  
personnel à caractère prospectif. Il s'agit pour eux  
d'élaborer un programme d'aménagement de  
nos activités quotidiennes fondé sur les nouveaux  
comportements de nos contemporains.  
**Conditions de participation** ☑



### BOURSE DE LA FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE

Fondation Jean-Luc Lagardère  
42 rue de Washington  
75408 Paris Cedex 08  
[fondjll@lagardere.fr](mailto:fondjll@lagardere.fr)  
[www.fondation-jeanlucagardere.com](http://www.fondation-jeanlucagardere.com)

**Modalités d'attribution** Annuelle / 1 bénéficiaire  
**Dotation** 15 000 €  
**Conditions de participation** ☑  
Ouverte aux artistes de moins de 30 ans

### BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

SCAM, Société civile des auteurs multimédias  
5 avenue Velasquez  
75008 Paris  
[www.scam.fr](http://www.scam.fr)

**Responsable(s)** Jean-Pierre Mast  
**Modalités d'attribution** Annuelles / 10 bénéficiaires  
**Dotations** 3 000 € - 5 000 €  
**Conditions de participation** ☑

### SOUTIEN À LA CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE DOCUMENTAIRE CONTEMPORAINE

Centre national des arts plastiques  
1 place de la Pyramide, Tour Atlantique  
92911 Paris-La Défense  
[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)  
**Dotation** 50 % du coût prévisionnel TTC du projet  
**Description** Avance financière à la production  
d'une œuvre documentaire, destinée à accom-  
pagner les photographes pour la production d'un  
projet personnel.  
**Conditions de participation** ☑  
Ouverte aux artistes dont la démarche est validée  
par des publications et le cas échéant des expositions  
dans des lieux professionnels de diffusion.

## EXPOSITIONS & FESTIVALS

### ARTS VISUELS

#### ARTS À LA POINTE, CIRCUIT D'ART CONTEMPORAIN ET PATRIMOINE

Association Arts à la Pointe  
9 rue Lamartine  
29770 Audierne  
[contact@artsalapointe.com](mailto:contact@artsalapointe.com)  
[www.artsalapointe.com](http://www.artsalapointe.com)  
**Responsable(s)** Yvain Bornibus,  
Directeur artistique  
**Modalités d'attribution** Annuel /  
Exposition collective  
**Prestation supplémentaire** Édition  
d'un catalogue  
**Conditions de participation** ☑  
Œuvres créées spécialement en rapport  
avec le thème et le lieu

#### ARTS VISUELS ET ARCHITECTURES UTOPIQUES

Association Captures  
Palais des Congrès, BP 102  
17206 Royan Cedex  
[captures@laposte.net](mailto:captures@laposte.net)  
**Responsable(s)** Frédéric Lemaigre  
**Modalités d'attribution** Annuel /  
Exposition collective (environ 10 participants)  
**Conditions de participation** ☑

#### BIENNALE « JEUNE CRÉATION EUROPÉENNE »

Ville de Montrouge  
43 avenue de la République  
92120 Montrouge  
[culture@ville-montrouge.fr](mailto:culture@ville-montrouge.fr)  
[www.ville-montrouge.fr](http://www.ville-montrouge.fr)  
**Responsable(s)** Damien Bigot,  
Responsable du service culturel  
**Modalités d'attribution** Biennale /  
Exposition collective (environ 80 exposants)  
**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue  
**Conditions de participation** ☑ Présélection  
par un jury puis sélection par le commissaire  
d'exposition / ouverte aux artistes de moins de 35  
ans résidant dans l'un des dix pays partenaires

#### BIENNALE DE LA JEUNE CRÉATION

La Graineterie  
Pôle culturel municipal - Mairie de Houilles  
16 rue Gambetta  
78800 Houilles  
**Responsable(s)** Maud Cosson  
**Modalités d'attribution** Biennale /  
Exposition collective (environ 10 exposants)  
**Prestations supplémentaires** Aide à la  
production, édition d'un catalogue, résidence  
**Condition de participation** ☑  
Ouverte aux artistes de moins de 35 ans

#### EXPOSITION ANGLE ART CONTEMPORAIN

Association Angle art contemporain  
Place des Arts  
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux  
[contact@angle-art.fr](mailto:contact@angle-art.fr)  
[www.angle-art.fr](http://www.angle-art.fr)  
**Responsable(s)** Danièle Orcier, Présidente  
**Modalités d'attribution** Pluriannuelle  
**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue  
**Conditions de participation** ☑

**EXPOSITION DE LA FONDATION VACANCES BLEUES**

Fondation Vacances Bleues   
32 rue Edmond Rostand  
13006 Marseille  
[faubert@vacancesbleues.fr](mailto:faubert@vacancesbleues.fr)  
[www.fondation-vacancesbleues.com](http://www.fondation-vacancesbleues.com)

**Responsable(s)** Françoise Aubert  
**Conditions de participation** Possibilité de déposer un dossier

**EXPOSITION RUBIS MÉCÉNAT**

Rubis mécénat  
105 avenue Raymond Poincaré  
75116 Paris  
[mecenat@rubismecenat.fr](mailto:mecenat@rubismecenat.fr)  
[www.rubismecenat.fr](http://www.rubismecenat.fr)

**Responsable(s)** Lorraine Gobin,  
Directrice générale  
**Modalités d'attribution** Annuelle  
**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue  
**Conditions de participation** Possibilité de déposer un dossier / Sélection par la direction générale

**FLUX**

Galerie Roger Tator   
36 rue d'Anvers  
69007 Lyon  
[galerie@robertator.com](mailto:galerie@robertator.com)  
[www.robertator.com](http://www.robertator.com)

**Responsable(s)** Laurent Lucas  
**Modalités d'attribution** Annuel /  
Exposition collective  
**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue  
**Conditions de participation**   
Conception d'une œuvre lumineuse inédite dans le cadre de la fête des Lumières de Lyon

**JEUNE CRÉATION**

Association Jeune Création  
24 rue Berthe  
75018 Paris

[info@jeunecreation.org](mailto:info@jeunecreation.org)  
[www.jeunecreation.org](http://www.jeunecreation.org)

**Modalités d'attribution** Annuel / Exposition collective (environ 60 exposants)  
**Prestations supplémentaires** Remise de 2 prix, édition d'un catalogue  
**Conditions de participation**   
Sélection par le comité Jeune Création / ouvert aux artistes et étudiants de moins de 45 ans

**LA OFF**

Centre culturel Saint-Exupéry  
Chaussée Bocquaine, Esplanade André Malraux  
51100 Reims  
[infos@saintex-reims.com](mailto:infos@saintex-reims.com)  
[www.saintex-reims.com](http://www.saintex-reims.com)

**Responsable(s)** Clémentine Treu, Responsable artistique  
**Modalités d'attribution** Annuelle /  
Exposition individuelle  
**Prestations supplémentaires** Prise en charge de la communication et d'un vernissage, indemnisation de 800 € distribuée comme suit : 300 € (monstration), 500 € (production)  
**Conditions de participation**   
Présélection par la responsable artistique puis sélection par un jury

**LA PUCE DES ARTS**

Association Arcad  
34 avenue de Bayonne  
64600 Anglet  
[virginie.baro@arcad64.fr](mailto:virginie.baro@arcad64.fr)  
[www.arcad64.fr](http://www.arcad64.fr)

**Responsable(s)** Cécile Bidart  
**Modalités d'attribution** Biannuelle /  
Exposition collective (environ 50 exposants)  
**Prestations supplémentaires**  
Édition d'un catalogue, prise en charge de la communication  
**Conditions de participation** 

**PULS'ART - LE MANS**

Association Aratata  
23 rue Marguerite Perey  
72000 Le Mans  
[contact@pulsart-lemans.com](mailto:contact@pulsart-lemans.com)  
[www.pulsart-lemans.com](http://www.pulsart-lemans.com)  
**Responsable(s)** Lucien Ruimy  
Annuel / Exposition collective  
**Prestation supplémentaire**  
Édition d'un catalogue  
**Conditions de participation** 

**SALON DE MONTROUGE**

Ville de Montrouge   
43 avenue de la République  
92120 Montrouge  
[culture@ville-montrouge.fr](mailto:culture@ville-montrouge.fr)  
[www.ville-montrouge.fr](http://www.ville-montrouge.fr)  
**Responsable(s)** Damien Bigot,  
Responsable du service culturel  
**Modalités d'attribution** Annuel /  
Exposition collective (environ 80 exposants)  
**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue  
**Conditions de participation**   
Présélection par un jury puis sélection par le commissaire d'exposition

**UNE NUIT / EINE NACHT**

Association Castel Coucou  
60 avenue Saint-Rémy  
57600 Forbach  
[castelcoucou@gmail.com](mailto:castelcoucou@gmail.com)  
[www.castelcoucou.fr](http://www.castelcoucou.fr)  
**Responsable(s)** Marion Bodin, Directrice artistique  
**Modalités d'attribution** Annuelle / exposition collective (environ 20 participants)  
**Conditions de participation** 

**VOIES DE L'ART, PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN**

Fondation Plage pour l'Art

7 allée du Château Blanc  
59290 Wasquehal  
[cjubin@plage.fr](mailto:cjubin@plage.fr)  
[www.fondationplage.com](http://www.fondationplage.com)

**Responsable(s)** Christine Jubin  
**Modalités d'attribution** Biennale /  
Exposition collective  
**Conditions de participation** 

**ART VIDÉO /****CRÉATION NUMÉRIQUE****FESTIVAL ACCÈS(S)**

Association Accès(s) cultures électroniques  
Les Abattoirs  
allée Montesquieu  
64140 Billère  
[acces-s@wanadoo.fr](mailto:acces-s@wanadoo.fr)  
[www.acces-s.org](http://www.acces-s.org)  
**Responsable(s)** Pauline Chasseriaud,  
Directrice artistique  
**Modalités d'attribution** Annuel /  
Exposition collective  
**Conditions de participation**   
Sélection par le commissaire d'exposition

**FESTIVAL CHEMINS NUMÉRIQUES**

Centre culturel Saint-Exupéry  
Chaussée Bocquaine,  
Esplanade André Malraux  
51100 Reims  
[infos@saintex-reims.com](mailto:infos@saintex-reims.com)  
[www.saintex-reims.com](http://www.saintex-reims.com)  
**Responsable(s)** Clémentine Treu,  
Responsable artistique  
**Modalités d'attribution** Triennal / Exposition collective (max. 10 exposants)  
**Conditions de participation**   
Thème imposé

**FESTIVAL CÔTÉ COURT**

Côté Court  
104 avenue Jean Lolive  
93500 Pantin  
[contact@cotecourt.org](mailto:contact@cotecourt.org)  
[www.cotecourt.org](http://www.cotecourt.org)

**Responsable(s)** Jacky Evrard, Délégué général et directeur artistique

**Modalités d'attribution** Annuel

**Prestations supplémentaires**

Remise de 2 prix :  
– Grand Prix : 3 000 €  
– Prix du Pavillon : 1500 €

**Conditions de participation**

Inscription des films sur la plate-forme  
[www.filmfestplatform.com](http://www.filmfestplatform.com)

**FESTIVAL DÉSERT NUMÉRIQUE**

Désert Numérique  
c/o B. Dermineur,  
place du Clédan  
26340 Saint-Nazaire-le-Désert  
[desertnumerique@incident.net](mailto:desertnumerique@incident.net)  
[desertnumerique.incident.net](http://desertnumerique.incident.net)

**Modalités d'attribution** Annuel /  
Exposition collective (20-40 exposants)

**Conditions de participation** Possibilité de présenter un dossier

**FESTIVAL FID MARSEILLE**

Association Vue sur les Docs  
14 allée Léon Gambetta  
13001 Marseille  
[programmation@fidmarseille.org](mailto:programmation@fidmarseille.org)  
[www.fidmarseille.org](http://www.fidmarseille.org)

**Modalités d'attribution** Annuel

**Prestations supplémentaires**

Remise de 9 prix pendant le festival

**Conditions de participation**

Inscription des films via le site internet

**FUTUR EN SEINE**

Cap digital  
Passage de l'Innovation  
74 rue du Faubourg Saint Antoine  
75012 Paris  
[info@futur-en-seine.fr](mailto:info@futur-en-seine.fr)  
[www.futur-en-seine.fr](http://www.futur-en-seine.fr)

**Responsable** Marion Février

**Modalités d'attribution** Annuel

(Environ 80 projets choisis et 15 prototypes technologiques financés)

**Prestations supplémentaires**

Attribution d'une subvention pour financer la réalisation de 15 prototypes, exposition lors du village des innovations de Futur en Seine

**Conditions de participation**

**INSTANTS VIDÉO, FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CRÉATION VIDÉO ET DE LA POÉSIE ÉLECTRONIQUE**

Association des Instants  
Vidéo numériques et poétiques  
La Friche Belle de Mai  
13331 Marseille Cedex 3  
[administration@instantsvideo.com](mailto:administration@instantsvideo.com)  
[marc.mercier@instantsvideo.com](mailto:marc.mercier@instantsvideo.com)  
[www.instantsvideo.com](http://www.instantsvideo.com)

**Responsable(s)** Marc Mercier,

Directeur artistique

**Modalités d'attribution** Pluriannuel

**Prestation supplémentaire**

Édition d'un catalogue par an

**Conditions de participation**

**LES RENCONTRES DES ARTS NUMÉRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET MÉDIATIQUES**

Oudéis   
1 rue de la Carriérasse  
30120 Le Vigan

[gaspard@oudeis.fr](mailto:gaspard@oudeis.fr)  
[www.oudeis.fr](http://www.oudeis.fr)

**Responsable(s)** Sandra Bébié-Valérian,  
Coordinatrice et Gaspard Bébié-Valérian,  
Directeur artistique

**Modalités d'attribution** Annuelles /  
Exposition collective (5-15 exposants)

**Prestations supplémentaires**

Édition d'un catalogue, droits de diffusion (sauf résidence)

**Conditions de participation**

Sélection par le directeur artistique

**LES RENCONTRES TRAVERSE VIDÉO**

Traverse Vidéo  
Lycée des Arènes  
4 place Émile Male, BP 3003  
31024 Toulouse Cedex 3  
[info@traverse-video.org](mailto:info@traverse-video.org)  
[www.traverse-video.org](http://www.traverse-video.org)

**Responsable(s)** Simone Dompèyre,  
Présidente et Directrice artistique

**Modalités d'attribution** Annuelles /  
Exposition collective (environ 50 exposants)

**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue

**Conditions de participation**

**RIAM, RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS MULTIMÉDIA**

Association Technè  
61 rue Jean de Bernardy  
13001 Marseille  
[contact@riam.info](mailto:contact@riam.info)  
[www.riam.info](http://www.riam.info) / [www.techne-marseille.com](http://www.techne-marseille.com)

**Responsable(s)** Philippe Stepczak, Directeur

**Modalités d'attribution** Annuelles /  
Exposition collective (3-6 exposants)

**Conditions de participation**

**PEINTURE****EXPOSITION DE LA GALERIE MUNICIPALE JEAN-COLLET**

Galerie municipale Jean-Collet  
59 avenue Guy-Môquet  
94400 Vitry-sur-Seine  
[galerie.municipale@mairie-vitry94.fr](mailto:galerie.municipale@mairie-vitry94.fr)  
[www.mairie-vitry94.fr](http://www.mairie-vitry94.fr)

**Responsable(s)** Catherine Viollet,  
Conseillère aux arts plastiques

**Modalités d'attribution** Annuelle  
(5 expositions par an)

**Prestation** Édition d'un catalogue

**Conditions de participation**

Sélection par le commissaire d'exposition

**FÊTE DE LA PEINTURE**

Conseil général de l'Eure  
Hôtel du Département  
boulevard Georges Chauvin  
27021 Évreux Cedex  
[laurence.ouvrier-buffet@cg27.fr](mailto:laurence.ouvrier-buffet@cg27.fr)  
[www.eureenligne.fr](http://www.eureenligne.fr)

**Responsable(s)** Laurence Ouvrier-Bufferet

**Modalités d'attribution** Annuelle /  
Exposition collective

**Conditions de participation**

**PHOTOGRAPHIE****EXPOSITION DE LA MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE**

Maison de la Photographie  
18 rue Frémy  
59000 Lille  
[bureau@maisonphoto.com](mailto:bureau@maisonphoto.com)  
[www.maisonphoto.com](http://www.maisonphoto.com)

**Responsable(s)** Olivier Spillebout, Directeur

**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue  
**Conditions de participation** 

### FESTIVAL CIRCULATION(S)

Association Fetart  
 51 rue des Rigoles  
 75020 Paris  
[info@fetart.org](mailto:info@fetart.org)  
[www.fetart.org](http://www.fetart.org)

**Responsable(s)** Marion Hislen, Présidente

**Modalités d'attribution** Annuel

**Prestation supplémentaire** Édition d'un catalogue

**Conditions de participation** 

## SCULPTURE

### BIENNALE ÉTANGS D'ART

Collectif d'artistes du pays de Brocéliande   
 26 place St Malo  
 35310 Breal-sous-Montfort  
[plerestif@wanadoo.fr](mailto:plerestif@wanadoo.fr)  
[etangdart.canalblog.com](http://etangdart.canalblog.com)

**Responsable(s)** Philippe Lerestif

**Modalités d'attribution** Biennale / Exposition collective (10 exposants)

**Prestations supplémentaires** Récompense de 1 200 €, édition d'un catalogue, résidence (1 semaine)

**Conditions de participation** 

Thème imposé

### HORIZONS RENCONTRES ARTS-NATURE

Office de Tourisme du Sancy  
 Allée du Lieutenant Farmont  
 63240 Le Mont-Dore  
[m.vassenet@sancy.com](mailto:m.vassenet@sancy.com)  
[www.horizons-sancy.com](http://www.horizons-sancy.com)

**Responsable(s)** Magalie Vassenet  
**Modalités d'attribution** Annuel / Exposition collective

**Prestations supplémentaires**

Rémunération de 8 000 €, édition d'un catalogue

**Conditions de participation** 

## INDEX DES STRUCTURES RÉFÉRENCÉES

Académie des Beaux-Arts	52, 57	Centre culturel Saint-Exupéry	66, 67
ADIAF, Association pour la diffusion internationale de l'art français	48	Centre des arts Enghien-les-Bains	50
Agence Community	58	Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence	45
Arcadi	62	Chancellerie des Universités de Paris	46
Art & Mécénat d'Entreprise en Essonne	59	CICART, CIC Sud Ouest	47
Association Accès(s) cultures électroniques	67	Centre national des arts plastiques	59, 61, 63, 64
Association Angle art contemporain	65	CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée	61, 63
Association Aratata	67	COAL, Coalition pour l'Art et le Développement Durable	47
Association Arcad	67	Collectif d'artistes du pays de Brocéliande	70
Association Arts à la Pointe	65	Conseil général de l'Eure	54, 69
Association Captures	65	Côté Court	68
Association Castel Coucou	67	CPCT Arts & Events	52
Association des Instants Vidéo numériques et poétiques	68	Dena Foundation for Contemporary Art	45
Association Fetart	70	Désert Numérique	68
Association Gens d'Images	49, 57	Directions Régionales des Affaires Culturelles	59
Association Handitec	51	Drac Haute-Normandie	61
Association Jean Chièze	52	Festival Photo-Levallois	57
Association Jeune Création	66	FNAGP, Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques	60
Association Le Manif	47	Fondation Albert Gleizes	54
Association Mécènes du Sud	60	Fondation Alberto et Annette Giacometti	60
Association pour le Prix de Peinture Jean-Michel Mourlot	55	Fondation André et Berthe Noufflard	54
Association Technè	69	Fondation Ateliers d'art de France	53
Association Voies Off	58	Fondation Bettencourt-Schueller	53
Association Vue sur les Docs	68	Fondation Bullukian	46
Audi France et Double 2	45	Fondation Carmignac Gestion	56
Bibliothèque nationale de France	53	Fondation Charles Oulmont	47
Bourse Agora	64	Fondation Christian et Yvonne Zervos	49
Cap digital	68	Fondation d'Art Oxyane	61
		Fondation d'entreprise Hermès	51
		Fondation d'entreprise Ricard	48
		Fondation Daniel et Florence Guerlain	51
		Fondation Evens	46
		Fondation François Schneider	49
		Fondation Frédéric et Simone de Carfort	48
		Fondation Grésigny	55
		Fondation Henri Cartier-Bresson	55
		Fondation Jean-Claude Reynal	60

Fondation Jean-Luc Lagardère	63, 64	Traverse Vidéo	69
Fondation Luma	56	Union Latine	57
Fondation Marc de Montalembert	61	VIA, Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement	63
Fondation Marguerite et Méthode Keskar	48	Vidéoformes	50
Fondation Plage pour l'Art	52, 67	Villa Noailles	51, 55
Fondation Regards de Provence	45	Ville de Grasse	58
Fondation Vacances Bleues	66	Ville de Metz	47
Fonds Canson pour l'Art et le Papier	47	Ville de Montrouge	49, 65, 67
Galerie municipale Jean-Collet	54, 69	Ville de Paris	59
Galerie Roger Tator	66		
Gravix	53		
Groupe Passerelle	46		
Hôtel Le Meurice	25		
Hôtel Scribe Paris	48		
Hôtels Paris rive gauche	57		
HSBC France	56		

## INDEX DES AIDES RÉFÉRENCÉES

### ARTS VISUELS

Institut Culturel Bernard Magrez - Centre d'Art du château Pape Clément	46	Aide Individuelle au Projet d'Arts Plastiques	59
Institut Français	61, 63	Aides à la Création	59
Institut National des Métiers d'Art	53	Aides Individuelles à la Création	59
Isabelle et Conrad Lemaître	51	Allocation Exceptionnelle	59
L'Atelier Blanc	47	Appel à Projet A.M.E	59
L'Ébouillanté	54	Arts à la Pointe, Circuit d'Art Contemporain et Patrimoine	65
La Graineterie	65	Arts Visuels et Architectures Utopiques	65
La Napoule Art Fondation	58	Audi Talents Awards	45
LaBelleRevue.org et In Extenso	59	Biennale «Jeune Création Européenne»	65
Le Cube	50	Biennale de la Jeune Création	65
Les Nuits Photographiques	56	Bourse Art @copyright	60
Maison de la Photographie	55, 69	Bourse de l'Association Mécènes du Sud	60
MasterCard France et Galerie ArtFloor	48	Bourse de la Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques	60
Mission Photographique du Tarn	56	Bourse Jean-Claude Reynal	60
Office de Tourisme du Sancy	70	Bourse Marc de Montalembert	61
Oudés	69	Bourse pour un Collectif d'Artistes	61
Photographie.com	55		
Quinzaine Photographique Nantaise	57		
Rencontres d'Arles	56		
Rubis mécénat	66		
SAM Art Projects	49		
SCAM, Société civile des auteurs multimédias	50, 51, 57, 63, 64		
Sciences Po	49		
SFR Jeunes Talents	58		

Concours Artistique de la CCIMP	45	<b>ARTS VIDÉO ET CRÉATION NUMÉRIQUE</b>	
Concours de Création Artistique Euroméditerranéen Regards de Provence	45	Aide à la Production - Dicréam, Dispositif pour la Création Artistique Multimédia	61
Dena Foundation Art Award	45	Aide au Développement - Dicréam, Dispositif pour la Création Artistique Multimédia	62
Dépôt de projet de la Fondation d'Art Oxylane	61	Aide aux Manifestations - Dicréam, Dispositif pour la Création Artistique Multimédia	62
Evens Arts Prize	46	Aide aux Projets Nouveaux Médias	62
Exposition Angle Art Contemporain	65	Aides à la Création Multimédia	62
Exposition de la Fondation Vacances Bleues	66	Expérimentale	62
Exposition Rubis Mécénat	66	Bourses Brouillon d'un Rêve	63
Flux	66	Bourse de la Fondation Jean-Luc Lagardère	63
Grand Prix de l'Institut Culturel Bernard Magrez	46	Festival Accès(S)	67
Hors Les Murs	61	Festival Chemins Numériques	67
Jeune Création	66	Festival Côté Court	68
La Off	66	Festival Désert Numérique	68
La Puce des Arts	67	Festival FID Marseille	68
Les Talents Contemporains	49	Futur en Seine	68
Opline Prize	46	Image / Mouvement	63
Prix Artistique Fénéon	46	Instants Vidéo	68
Prix Bullukian d'Aide à la Création Contemporaine	46	Les Rencontres des Arts Numériques, Électroniques et Média-tiques	69
Prix Canson	47	Les Rencontres Traverse Vidéo	69
Prix Charles Oulmont	47	Prix Arcimboldo	49
Prix CIC'Art pour l'Art Contemporain	47	Prix Cube	50
Prix Coal Art & Environnement	47	Prix de l'Œuvre d'Art Numérique	50
Prix d'Art Robert Schuman	47	Prix de l'Œuvre d'Art Numérique Interactive	50
Prix de la Jeune Création à Saint-Rémy	47	Prix de la Création Vidéo	50
Prix du Prolé	47	Prix des Bains Numériques catégorie arts visuels	50
Prix Frédéric de Carfort	48	Prix Jeune Talent	51
Prix Keskari	48	Prix Scribe	51
Prix Marcel Duchamp	48	Prix Studio Collector	51
Prix Meurice pour l'art contemporain	48	Programme Louis Lumière	63
Prix Platinum Mastercard	48	RIAM, Rencontres Internationales des Arts Multimédia	69
Prix Ricard	48	Soutien du Fonds Images de la Diversité	63
Prix SAM	49		
Prix Sciences Po pour l'Art Contemporain	49		
Prix Zervos - Région Bourgogne	49		
Puls'Art	67		
Salon De Montrouge	49, 67		
Soutien pour le développement d'une recherche artistique	61		
Une Nuit / Eine Nacht	67		
Voies de l'Art, Parcours d'art contemporain	67		

**DESIGN**

Aide à Projet VIA	63
Bourse Agora pour le Design	64
Bourse Carte Blanche	64
Concours à l'Innovation	51
Concours Design Parade	51
Prix Émile Hermès	51

**DESSIN**

Prix de Dessin Contemporain	51
Prix de Dessin Pierre David-Weill	52
Prix Drawing Now	52
Prix Fondation Plage pour Watch This Space#6	
Réseau 50° Nord	52

**GRAVURE**

Concours de gravure	52
Prix de gravure Lacourrière	53
Prix Gravix	53

**MÉTIERS D'ART**

Prix « l'Œuvre »	53
Prix « le Créateur »	53
Prix Avenir Métiers d'Art	53
Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main	53

**PEINTURE**

« Novembre à Vitry »	54
Concours Paliss'Art	54
Exposition de la Galerie municipale Jean-Collet	69
Fête de la Peinture	69
Prix André et Berthe Noufflard	54
Prix de Peinture de L'Ébouillanté	54
Prix Jean Chevalier	54
Prix Mourlot	55

**PHOTOGRAPHIE**

Bourse de la Fondation Jean-Luc Lagardère	64
Bourse du Talent	55
Bourses Brouillon d'un Rêve	63

Concours Hyères Photographie	55
Concours Lille Ville Nature	55
Exposition de la Maison de la Photographie	69
Festival Circulation(S)	70
Grand Prix Henri Cartier-Bresson	55
Prix Camera Clara	55
Prix de Photographie	56
Prix Découverte	56
Prix des Nuits Photographiques	56
Prix du Photojournalisme	56
Prix HSBC pour la Photographie	56
Prix Luma	56
Prix Marc Ladret de Lacharrière	57
Prix Niépce	57
Prix Photographique « Photo d'Hôtel, Photo d'Auteur »	57
Prix Photographique de la Ville de Levallois	57
Prix QPN	57
Prix Roger Pic	57
Prix Union Latine - Martín Chambi de Photographie	57
Prix Voies Off	58
SFR Jeunes Talents	58
Soutien à la Création Photographique Documentaire Contemporaine	64

**SCULPTURE**

Biennale Étangs d'Art	70
Horizons Rencontres Arts-Nature	70
Prix de la Napoule	58
Prix Maif pour la Sculpture	58
Symposium International de Sculpture sur marbre	58

**RÉPERTOIRE DE SITES RESSOURCES****SITES INSTITUTIONNELS**

[www.educart.culture.gouv.fr](http://www.educart.culture.gouv.fr)  
Ministère de l'Éducation nationale, éducation artistique  
[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)  
Centre national des arts plastiques  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
Ministère de la Culture et de la Communication  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration

**SITES D'ASSOCIATIONS ET D'ORGANISMES PROFESSIONNELS FRANÇAIS**

[www.artcontemporainbretagne.org](http://www.artcontemporainbretagne.org)  
ACB, Art contemporain en Bretagne  
[www.aica-france.org](http://www.aica-france.org)  
AICA, Association internationale des critiques d'art, France  
[www.andea.fr](http://www.andea.fr)  
ANDÉA, Association nationale des directeurs d'écoles d'art [art-flox.com](http://art-flox.com), Art Flox, Agenda et Portail des Arts en Aquitaine  
[www.artenalsace.org](http://www.artenalsace.org)  
Trans Rhein Art, Réseau art contemporain Alsace  
[www.articite.com](http://www.articite.com)  
Articite.com [les arts visuels],  
[www.c-e-a.asso.fr](http://www.c-e-a.asso.fr)  
CEA, Association des Commissaires d'exposition associés  
[www.centre-francais-fondations.org](http://www.centre-francais-fondations.org)  
Centre Français des Fonds et Fondations

[www.cipac.net](http://www.cipac.net)  
CIPAC, Fédération des professionnels du secteur de l'art contemporain  
[www.dca-art.com](http://www.dca-art.com)  
Dca, Association française de développement des centres d'art  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)  
Fondation de France  
[www.frac-platform.com](http://www.frac-platform.com)  
Platform, Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain  
[www.fraap.org](http://www.fraap.org)  
fraap, fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens  
[www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com)  
Institut Français  
[www.ifmapp.institutfrancais.com](http://www.ifmapp.institutfrancais.com)  
Ifmapp Arts Visuels, cartographie des lieux de culture dans le monde par l'Institut Français  
[www.mapra-art.org](http://www.mapra-art.org)  
MAPRA, Maison Arts Plastiques Rhône-Alpes  
[www.marseilleexpos.com](http://www.marseilleexpos.com)  
Marseille expos, réseau des galeries et lieux d'art contemporain  
[www.tram-idf.fr](http://www.tram-idf.fr)  
Tram, Réseau art contemporain Paris / Île-de-France

**SITES DÉDIÉS AU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE**

[www.agesa.org](http://www.agesa.org)  
AGESA  
[www.lamaisondesartistes.fr](http://www.lamaisondesartistes.fr)  
la Maison des Artistes

## BIBLIOGRAPHIE

*Art & Concours, Le guide international 2006*, Paris : Épithème éditions, 2005.

## REMERCIEMENTS

Le Centre national des arts plastiques remercie les institutions et les organismes professionnels qui ont apporté leur concours à la conception de *140 aides privées et publiques en faveur des artistes*, ainsi que pour le ministère de la Culture et de la Communication, la direction générale de la création artistique (DGCA), et en particulier le département des artistes et des professions ; les directions régionales des affaires culturelles, et en particulier leurs conseillers pour les arts plastiques.

### Directeur de la publication

Richard Lagrange

### Comité éditorial

Jean-Yves Bobe,  
chargé de mission « Marché de l'art,  
fondations et fonds de dotation », DGCA  
Bérénice Deutsch,  
chargée de publication, CNAP  
Perrine Martin-Benejam,  
responsable du service de la communication  
et de l'information, CNAP  
Annabelle Oliveira,  
chargée de communication, CNAP  
Silvana Reggiardo,  
chef de projet internet, CNAP  
Marc Vaudey,  
chef du département de la création  
artistique, CNAP

### Rédaction

Audrey Illouz, critique d'art  
Bérénice Deutsch, CNAP

### Suivi de la conception graphique

Véronique Marrier, chargée de mission  
pour le design graphique, CNAP

### Conception graphique

Julie Rousset

### Relecture

Franz Himmelbauer

*140 aides privées et publiques en faveur des artistes*  
est composé avec le caractère typographique Verlag,  
Hoefler & Frere-Jones

### Centre national des arts plastiques

Tour Atlantique  
1 place de la Pyramide  
92911 Paris La Défense  
T. 01 46 93 99 50

Le Centre national des arts plastiques est l'un des principaux opérateurs de la politique du ministère de la Culture et de la Communication dans le domaine des arts visuels. Acteur culturel et économique, il encourage la scène artistique dans toute sa diversité et accompagne les artistes ainsi que les professionnels par plusieurs dispositifs d'aides et d'allocations. Il acquiert tous les ans des œuvres d'art afin d'enrichir la collection d'État, le fonds national d'art contemporain, dont il assure la garde, la gestion et la diffusion en France et à l'étranger.

*140 aides privées et publiques en faveur des artistes* est publié dans la collection des guides de l'art contemporain, qui a pour vocation d'informer et d'accompagner les professionnels, mais aussi de valoriser les pratiques les plus diverses et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur l'évolution de ce secteur.

Retrouvez *140 aides privées et publiques en faveur des artistes* sur [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

Dépôt légal : mai 2012  
ISBN : 978-2-11-129859-0  
ISSN : en cours